

THESIS / THÈSE

MASTER EN SMART RURALITY

Les enjeux et rôles des circuits courts dans le développement d'une agriculture péri-urbaine en Wallonie
cas de la coopérative les petits producteurs (LPP)

TAKEDO TCHUINDJO, Simplicie

Award date:
2022

Awarding institution:
Universite de Namur

[Link to publication](#)

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

UNIVERSITE DE LIEGE



UNIVERSITE DE NAMUR



MASTER DE SMART RURALITY OPTION AGRICULTURE ET CIRCUIT COURT

TRAVAIL DE FIN D'ETUDE

**LES ENJEUX ET RÔLES DES CIRCUITS COURTS DANS LE
DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE PERI-URBAINE EN
WALLONIE : CAS DE LA COOPERATIVE LES PETITS
PRODUCTEURS (LPP)**

Par : TAKEDO TCHUINDJO Simplicie MÉRIMÉ

Ingénieur Halieute

PROMOTEUR
Philippe BURNY
Université de Liège

Août 2022

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	ii
DEDICACE.....	iv
REMERCIEMENTS	v
LISTE DES FIGURES.....	vi
RESUME.....	vii
I- INTRODUCTION.....	1
I.1- Contexte et justification.....	1
I.1.1- Notion de circuit court.....	2
I.1.2- Définition.....	3
I.1.3- Essor des circuits courts en Belgique	4
I.1.4- Les dimensions d’analyse de l’impact des circuits courts.....	5
I.1.5- Circuit court et liens sociaux	7
- Convivialité	7
- La solidarité envers les acteurs.....	7
- Le contrat de confiance	8
I.1.6- Circuit court et environnement.....	8
I.1.7- Circuit court, développement et économie locale.....	9
I.1.8- Agriculture péri-urbaine	12
I.1.9- Quelques statistiques de circuit court en Belgique.....	13
I.1.10- Expérience de circuit court en Wallonie.....	14
I.2- PROBLEMATIQUE	16
I.3- OBJECTIFS.....	17
I.3.1- Objectif général	17
I.3.2- Objectifs spécifiques.....	17

II- MATERIEL ET METHODES	18
II.1- Cadre d'étude : la coopérative Les Petits Producteurs (LPP)	21
II.2- Démarche méthodologique.....	23
II.2.1- Échantillonnage	23
II.2.1- Collecte des données	23
II.2.2- Analyse et traitement des données	24
III- RESULTATS ET DISCUSSIONS	25
III.1- RESULTATS	25
III.1.1- Brève analyse comparative de distribution classique et en circuit court.	25
III.1.2- Circuit court et durabilité de l'agriculture de Wallonie.	28
III.1.2.1- Durabilité économique.....	28
III.1.2.2- Durabilité écologique.....	31
III.1.2.3- Durabilité sociale	33
a- Solidarité	34
b- Convivialité	34
c- Contrat de confiance.....	34
III.1.3- Perspectives des circuits courts pour la durabilité de l'agriculture péri-urbaine.	35
a- Sur le plan social	35
b- Sur le plan économique et écologique.....	36
III.2-DISCUSSIONS.....	37
III.2.1- Analyse critique des circuits courts comparativement au circuit long.....	37
III.2.2- Particularité de la distribution en circuit court.....	38
III.2.3- Durabilité écologique.....	38
III.2.4-Durabilité sociale	39
III.2.5- Durabilité économique.....	39
IV- DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.....	40
V- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	41
VI- REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	43
VII- ANNEXES	46

DEDICACE

A vous,

Louise Maëlle

&

Hans Noah

REMERCIEMENTS

La réalisation du présent travail n'aurait pu être possible sans le soutien multiforme de nombreuses personnes et institutions qui y ont contribué. Ainsi, en rendant grâce au DIEU tout Puissant qui l'a permis, je tiens à exprimer ma gratitude :

→ A ceux-là même qui ont directement permis que je puisse réaliser ce travail au premier plan, la Coopérative Les Petits Producteurs de Liège (LPP) et l'ensemble de ses membres et administrateurs qui m'ont accepté et ont donné de leur temps et ressources pour répondre à mon questionnaire. Une pensée spéciale pour Élise PIRENNE pour les nombreuses relances et rappels auprès des producteurs et coopérateurs.

→ Au Pr Philippe BURNY, Responsable académique de ce travail pour la supervision et l'encadrement de ce travail, pour les conseils et surtout la grande patience dont il a su faire preuve dans le suivi de ce travail.

→ Au Pr Nicolas DENDONCKER, titulaire du master smart rurality pour l'encadrement durant ce Master mais aussi à l'ensemble des enseignants et intervenants extérieurs pour la qualité des enseignements et des conseils au cours de ce master. Une pensée particulière à Joséphine DALIMIER, enseignante du département de géographie de l'université de Namur qui en dépit de son agenda chargé, a consacré du temps à la lecture de ce travail.

→ A tous mes camarades avec qui nous avons partagé l'ambiance et les contraintes de ces années de Master.

→ A mes parents Mr et Mme TCHUINDJO et à toute ma grande et aimable famille pour l'assistance morale et les vœux de réussite tout au long de ces années.

→ A tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réussite de ce travail et qui n'ont pas été directement cités, je vous prie de trouver ici l'expression de ma reconnaissance ainsi que celle de ma profonde gratitude.

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Illustration des angles d'analyse des circuits courts.....	6
Figure 2 : Représentation des proportions d'exploitations qui réalisent leurs chiffres d'affaires dans le circuit court en vente directe.....	13
Figure 3 : Carte des producteurs de la coopérative LPP de Liège	20
Figure 4 : Schéma comparatif entre circuit court et circuit dit « classique ».....	26
Figure 5 : Perception de l'impact de l'adoption du circuit court sur les revenus.....	29
Figure 6 : Proportion de quelques indicateurs de durabilité économique observés par les producteurs.....	30
Figure 7 : Représentation des distances Production-Distribution	32
Figure 8 : Motivation sociétale du choix du circuit court	33

RESUME

Dans la ville de Liège, la coopérative Les Petits Producteurs (LPP) est un regroupement d'acteurs qui place le bien-être global des producteurs au centre de ses préoccupations, notamment en soutenant des initiatives communes. Parmi celles-ci, l'auto dépendance des producteurs par une maîtrise de la chaîne de commercialisation de leurs produits notamment à travers sa politique de construction d'un modèle agricole durable et solidaire en vendant les produits de petits producteurs en circuit court. Derrière ce terme de circuit court, se regroupe une diversité des formes de commercialisation dont le point commun est de comprendre un intermédiaire au maximum entre le producteur et le consommateur final. Cette société coopérative (LPP) a servi de cadre pour la réalisation de ce travail de fin d'étude sur les enjeux et rôles des circuits courts dans le développement d'une agriculture péri-urbaine en Wallonie. L'objectif de cette étude a été de montrer la contribution des circuits courts dans l'amélioration des trois dimensions de la durabilité (sociale, économique et environnementale) de l'agriculture péri-urbaine. L'approche méthodologique qui nous a permis d'aboutir à cet objectif était basée d'abord sur une recherche bibliographique et ensuite sur un questionnaire soumis à notre échantillon via la plateforme framaform. La présente étude a permis d'abord de poser un bref regard sur le déroulement des circuits courts comparativement aux circuits classiques. L'étude a également permis d'évaluer la contribution des circuits courts dans l'amélioration de la durabilité. Cette étude révèle donc que, sur le plan économique, 93% des acteurs observent un impact positif des circuits courts sur leurs revenus contre une marge de 7% de producteurs qui ne perçoivent pas encore de changement. Sur le plan écologique, les circuits courts s'avèrent plus durables. Outre, les pratiques telles que l'agroécologie et l'agroforesterie qu'ils favorisent, on note également que les circuits courts permettent la réduction des distances mais également la réduction des emballages et des déchets du fait de la réduction des intermédiaires. En effet, environ 60% des acteurs affirment parcourir seulement entre 0 à 5 km pour leurs approvisionnements ou distributions. Toutefois, quelques analyses critiques rendent encore cette posture écologique des circuits courts discutable. Enfin, sur le plan social, l'étude nous a permis d'observer que la pratique des circuits courts était sollicitée par les acteurs. En effet, ces derniers trouvaient dans les circuits courts des motivations sociales parmi lesquelles la solidarité (sentiment qui représente 65 % des critères évoqués), la convivialité (60 %) et un véritable contrat de confiance entre acteur (65 %). L'étude nous a enfin permis de dégager quelques perspectives pouvant permettre aux circuits courts de mieux contribuer au développement et à la durabilité de l'agriculture en zone péri-urbaine.

Mots clés : Circuit court, Développement, Agriculture péri-urbaine, Coopérative.

I- INTRODUCTION

A l'évocation de l'expression circuit court, de nombreuses interrogations peuvent être faites. Ces interrogations aussi nombreuses qu'elles sont, résultent des utilisations diverses de cette expression dans la littérature. Les circuits courts sont de plus en plus visibles dans plusieurs domaines d'activités mais plus particulièrement dans l'agriculture où l'on parle généralement de circuits courts alimentaires. Au cours de ce travail, nous essayerons dans cette partie introductive, d'abord de situer cette étude dans son contexte en y apportant sa justification. Nous évoquerons par la suite la notion de circuit court pour aboutir à une définition de cette expression. Nous évoluerons ensuite avec l'essor des circuits courts en Belgique et les dimensions d'analyse de ces derniers. Ces dimensions d'analyses nous permettront par la suite de rapprocher les circuits courts aux liens sociaux, à l'environnement au développement et l'économie locale. Vers la fin de cette partie introductive, nous parlerons de la notion d'agriculture péri-urbaine. Cette notion nous permettra d'évoquer la nécessité de nouveaux systèmes de distribution dans ce type d'agriculture. Nous donnerons aussi de quelques statistiques des circuits en Belgique et enfin quelques expériences en Wallonie.

I.1- Contexte et justification

Selon l'agence CREDAL, le système agroalimentaire belge a connu des évolutions considérables. Ce système est marqué d'une part par des éloignements géographiques considérables entre lieux de production et de consommation. D'autre part, ce système alimentaire belge se caractérise comme plusieurs autres systèmes dans le monde par le rallongement de la chaîne de distribution de ces produits de consommation dû à la présence de très nombreux intermédiaires entre producteurs et consommateurs. Ces systèmes se sont beaucoup développés et améliorés au cours du temps. On a noté chez plusieurs acteurs impliqués dans ces systèmes une réelle volonté de réduire ces distanciations entre producteurs et consommateurs à travers d'une part la réduction de ces éloignements géographiques et d'autre part l'élimination du maximum voire de l'ensemble des intermédiaires dans la chaîne de distribution. Dans cette amélioration on note également que les consommateurs sont de plus en plus regardants sur la qualité et l'origine des aliments qu'ils consomment. Il se développe donc une volonté de s'approvisionner au plus près, chez un producteur local dont les pratiques

agricoles et l'emprise écologique des produits sont connues et la qualité saine des aliments garantie. (DECAMP, 2013)

Avec la crise à coronavirus et les restrictions des déplacements qui en ont découlé, on a bien eu confirmation de la volonté des uns et des autres d'adopter des modèles économiques à l'instar des circuits courts qui facilitent l'approvisionnement sans nécessairement obliger à de grands déplacements. Un intérêt particulièrement remarquable envers les circuits courts a été observé pendant la crise sanitaire. Cet intérêt s'est matérialisé concrètement par de nombreux incommensurables des demandes adressées aux producteurs. Ces dernières qui dans certains cas ont montré des incapacités de satisfaction à la demande des consommateurs. Toutefois, il faut également reconnaître que cette crise n'est pas la seule explication à ce regain d'intérêt envers les circuits courts mais qu'elle a tout de même été le catalyseur de la réalisation d'un vœu, à savoir de consommer local, sainement et de manière durable.

Bien qu'existant depuis longtemps et ayant de plus en plus le vent en poupe, les circuits courts restent aujourd'hui insuffisamment connus et offrent donc de nombreuses perspectives de recherche pour le monde scientifique notamment son présumé caractère écologique qui reste très discutable en fonction des chercheurs mais également la contribution qu'elle aurait dans l'amélioration des dimensions de durabilité des systèmes de production.

I.1.1- Notion de circuit court

Dans le milieu scientifique, il est évident de constater la récurrence de l'utilisation de l'expression circuit court. cependant, il est tout de même curieux de constater que en dépit des fréquences parfois très élevées de l'utilisation de cette expression, le terme circuit court renvoie pour les uns et les autres à des éléments de compréhension différents. Souvent confondue avec celui de vente directe qui ne représente qu'une forme de circuit court, il est aussi souvent abusivement utilisé pour décrire toute autre étape à l'aval d'une chaîne de distribution en dépit des nombreux intermédiaires parfois présents en amont. A l'analyse, deux notions importantes sont à souligner pour caractériser les circuits courts :

- d'abord l'éloignement géographique ou la notion de distance. Cette notion permet de mettre en évidence les circuits courts de proximité ou locaux qui excluent les ventes en ligne de plus en plus rependues dans le secteur agricole et où les clients se recrutent parfois à des

distances très éloignées. Cette notion de distance trouve également son intérêt dans la définition de l'aspect environnemental des circuits courts.

- ensuite, le nombre d'intermédiaires qui ici, représente l'acteur présent entre le producteur et le consommateur final. Cet intermédiaire peut donc être soit un magasin, un supermarché ou une coopérative mais également toute entité pratiquant la transformation des produits initiaux. Ces intermédiaires pratiquant à leur tour la vente directe (MARÉCHAL, 2008).

Pour le portail de l'agriculture wallonne de l'administration régionale, la notion de circuit court reste fortement marquée par les produits agricoles ou horticoles qu'ils soient bruts ou transformés, ce portail précise tout de même que cette notion de circuit court peut être étendue à d'autres secteurs économiques.

Les circuits courts se focalisent sur l'utilisation des ressources allant des matières premières aux savoir-faire en passant par la main-d'œuvre localement disponible.

Face au constat selon lequel l'agriculture conventionnelle et les circuits de commercialisation dit « classiques » n'étant plus rentable pour l'agriculteur, les circuits courts offrent une solution de rentabilité en permettant à ces derniers de valoriser leurs produits en faisant des transformations de leurs bétails, laits, céréales, fruits ... pour en faire un produit à plus haute valeur ajoutée et donc le commercialiser soit sous forme de circuit court à la ferme ou alors plutôt dans les coopératives ou autres associations de consommateurs.

I.1.2- Définition

L'usage fréquent de l'expression circuit court rime également avec les multiples définitions de cette notion dans les milieux scientifiques. En l'absence de définition universelle ou officiellement reconnue, il convient pour nous dans ce travail de définir le circuit court comme étant un processus commercial dont le nombre d'intermédiaires entre la production et la consommation se limite à zéro ou à maximum un (CHAFFOTTE et *al.*, 2010)

Cette définition se précise d'avantage lorsqu'elle est associée à la notion de proximité (LEONARD, 2010) laquelle proximité pouvant être scrutée sous plusieurs angles notamment géographique et/ou relationnel entre producteurs et consommateurs.

La proximité géographique ici, outre la position géographique des acteurs, fait surtout mention de la distance que parcourent les différents acteurs. Ainsi, dans ce sens, les députés européens préconisent pour les circuits courts, la distance entre la production et la consommation finale à un maximum de 85 km (LEBAILLY, 2010).

La vente directe, mentionnée plus haut, qui dans les usages est beaucoup confondu avec les circuits courts alors qu'elle n'en est qu'une forme, ne peut se définir sous l'aspect d'intermédiaire car elle n'en présente aucun. Ainsi, la précision de cette définition permet de caractériser selon LEBAILLY (2010) les types de circuit court de la manière suivante :

- La vente directe individuelle, c'est celle effectuée par le producteur qui dans ce cas est également le vendeur dans les marchés, les foires, à domicile ou dans tout autre espace de proposition de produit.
- La vente directe collective, il peut s'agir ici d'un collectif de producteurs et / ou de consommateurs qui s'organisent à des fins de vente ou d'approvisionnement. L'organisation des consommateurs dans ce cas pouvant s'appeler aussi groupe d'achat local vise beaucoup plus à rassembler les commandes des divers consommateurs afin de les adresser au groupe de producteurs.
- Circuit court individuel : dans ce cas, le producteur vend directement ses produits à un intermédiaire qui fait du commerce de détaillant à destination de collectivités, d'associations, de restaurateurs.
- Circuit court collectif qui est un ensemble de plusieurs producteurs qui s'associent pour vendre leurs produits à différents intermédiaires.

I.1.3- Essor des circuits courts en Belgique

En 2010, le CRIOC faisait état des chiffres selon lesquels en Belgique, 7 consommateurs sur 10 avaient un intérêt manifeste pour la commercialisation des produits en circuit court (CRIOC, 2010). Un tel engouement en faveur des circuits courts en Belgique trouve des explications à plusieurs niveaux.

D'abord de manière historique, il convient de signaler que l'idée de circuit court a été importée de l'Asie où suite à de multiples contaminations alimentaires qu'ont subies les populations dans les années 60 au Japon, ces dernières, notamment des mères de familles, se sont réunies et se sont associées au paysan local en qui elles ont mis leur pleine confiance pour les productions alimentaires. Ce paysan était alors chargé de les approvisionner en produits

locaux, de saison et de meilleure qualité. Il recevait de celles-ci des paiements anticipés de ses récoltes. Ces dernières qui recherchaient une alimentation saine basée sur une relation de confiance avec le producteur local ont donc trouvé satisfaction et il s'en est suivi le succès de ces pratiques qui se sont exportées. Ce succès de l'expérience japonaise est une explication à l'essor des circuits courts en Europe et notamment en Belgique (COMPS, 2010).

Ensuite, la situation qu'ont connue les agriculteurs est une autre explication à l'essor des circuits courts. En effet, sur l'ensemble des processus, de la production à la distribution en passant par la transformation, les agriculteurs ont longtemps subi de fortes dépendances qui au lieu de contribuer à leur épanouissement dans l'activité, ont plutôt contribué à leur appauvrissement. Ce désir d'indépendance, de la liberté dans la fixation des prix et de la maîtrise de la filière dans laquelle ils interviennent a donc motivé les agriculteurs à intégrer l'idée de circuit court (MUNDLER et *al.*, 2015).

Enfin, les consommateurs recherchent de plus en plus des produits de meilleure qualité dont ils ont accès aux informations ou alors sont informés du processus de production, des produits respectueux de l'environnement et qui valorisent leurs terroirs. Ces nouvelles exigences des consommateurs dans le choix de leurs produits ont donc entraîné le choix des nouvelles filières de distribution avec un choix poussé vers les circuits courts, notamment avec les ventes directes. Ceci donne une autre explication à l'essor des circuits courts qui présente les valeurs recherchées aussi bien par les producteurs que par les consommateurs, c'est-à-dire des valeurs environnementales, sociales, identitaires, économiques, de proximité et de confiance (FALISE, 2010).

I.1.4- Les dimensions d'analyse de l'impact des circuits courts

Il existe différents angles à travers lesquels les circuits courts peuvent être scrutés. Il s'agit ici d'une part des impacts des circuits courts dans la vie du producteur et de sa communauté et d'autre part, de son impact sur la suivie de l'activité. Ainsi, on note selon l'illustration donnée par la figure 1 ci-dessous que, les circuits courts peuvent contribuer au bien-être des producteurs et notamment avec l'amélioration de ses revenus, une reconnaissance professionnelle et une autonomie dans ses activités. Des indicateurs tels qu'une meilleure rémunération justifient cet aspect. Des circuits courts impactent aussi sur le développement local au travers des emplois locaux préservés ou alors créés et une économie locale soutenue avec des indicateurs tels que des valeurs ajoutées dépensées localement c'est-à-dire des richesses créées par les travaux des producteurs qui seront en partie (ou totalement) dépensées autour de lui pour reprendre des matières premières, des mains-d'œuvre et du savoir-faire local. Au

niveau de la communauté, on note que les circuits courts contribuent au bien-être communautaire en renforçant les liens sociaux entre les producteurs et les consommateurs. Plus encore, on note au niveau communautaire une certaine ouverture entre les producteurs et consommateurs avec des visites et ventes à la ferme. Enfin, sur le plan environnemental, les circuits courts favorisent les pratiques agricoles durables (agro écologie, agroforesterie). Elles concourent par ailleurs à des performances énergétiques en favorisant les cultures de saison, en limitant les transports mais aussi par la réduction des emballages et des déchets.

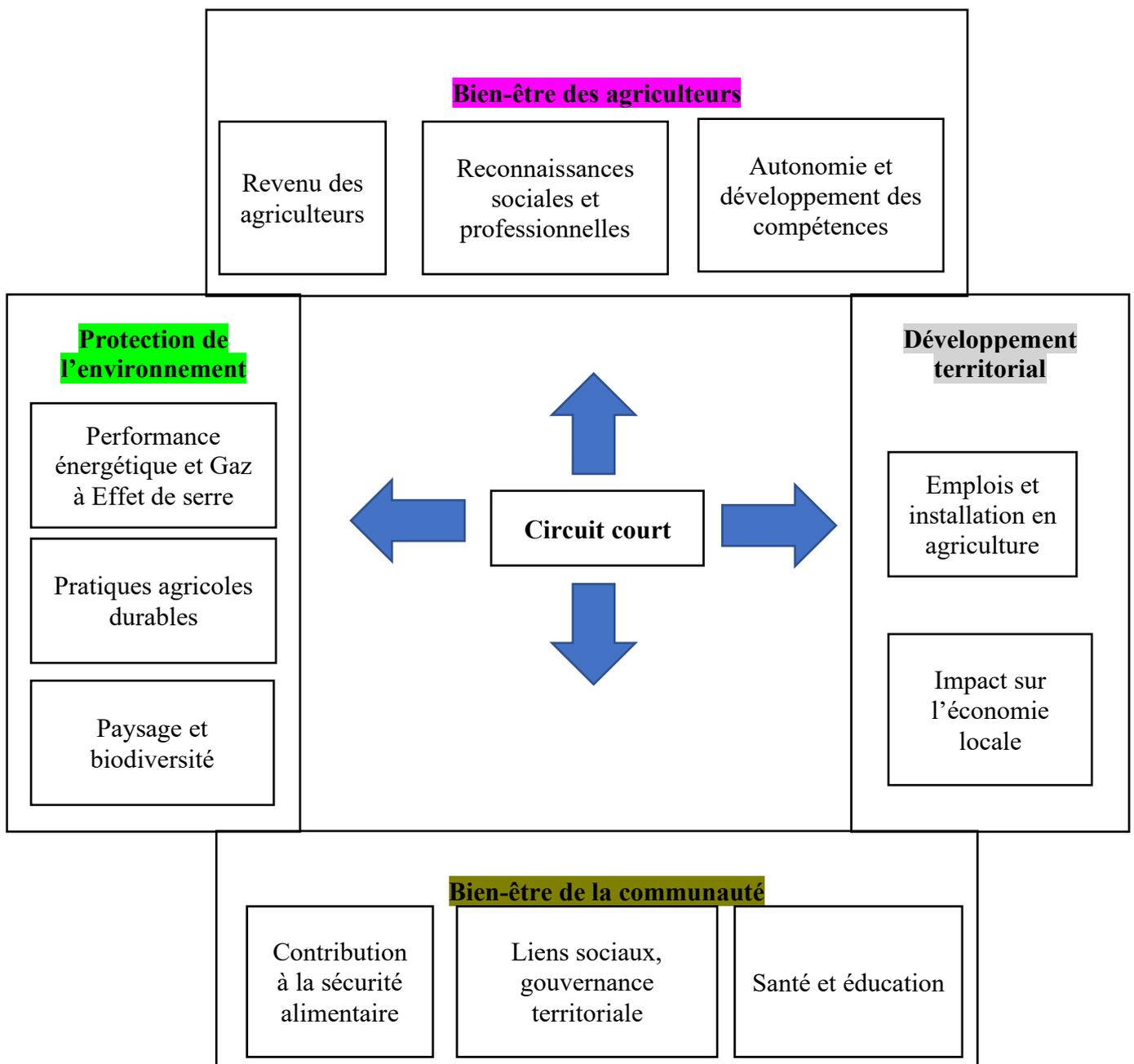


Figure 1 : Illustration des angles d'analyse des circuits courts.

Source : MUNDLER et *al.*, 2015

I.1.5- Circuit court et liens sociaux

La suppression des intermédiaires entre producteurs et consommateurs tel qu'envisagé par les circuits courts a pour objectif de rompre les cloisonnements entre acteurs. L'idéal des circuits courts se trouve donc dans le fait que les acteurs (producteurs et consommateurs) peuvent aisément s'entendre ensemble sur la nature des éléments à produire et leur timing de production. Ainsi, il se développe donc de plus en plus grâce aux circuits courts des liens sociaux plus soutenus entre acteurs locaux mais également avec des coopératives, groupes d'achats, magasins et citoyens (Asbl pour la Solidarité, 2009).

Ainsi, l'idée de l'engagement dans les circuits courts est souvent motivée par une bonne dose de socialisation (HUBAUX, 2011; LOUVIAUX, 2003; GRASSENI et *al.*, 2013; PLEYERS, 2011). Cette socialisation est matérialisée par la mise en avant des valeurs des contrats de confiance, des valeurs de convivialité et même de solidarité.

- Convivialité

Pour plusieurs personnes ayant choisi les circuits courts comme mode d'approvisionnement, il s'agit au-delà du besoin réel en alimentation, du désir de combler d'autres besoins comme les besoins d'effectuer une visite réelle chez les producteurs et d'entretenir un contact direct avec ce dernier. Ce qui permet de faire mieux connaissance et surtout de discuter entre producteurs et consommateurs afin de mieux percevoir les visions et les attentes des uns et des autres. C'est également le moyen de susciter plus de public vers des producteurs locaux qui justement désirent plus ou moins cette adhésion massive pour le soutien à leurs revenus parfois faibles. Tout ceci participe donc à la mise en place d'une cohésion sociale. Cette convivialité observée dans la pratique des circuits courts est beaucoup plus souhaitée par rapport aux relations d'intérêts et sans lendemain observées dans les grandes surfaces (PLEYERS, 2011).

- La solidarité envers les acteurs

Selon le Service Public Fédéral de l'économie, 2/3 des agriculteurs en Belgique ont disparu au cours des trente dernières années. Une situation qui appelle à la solidarité envers les acteurs de cette filière. Les circuits courts offrent donc dans leur portée sociale, cette solidarité dont les acteurs ont besoin. En effet, si l'on note que moins de la moitié des ventes ne se font pas encore en circuits courts, ces derniers ont cet avantage qu'ils permettent aux producteurs,

contrairement aux grandes surfaces de réellement maîtriser les schémas de vente de leur production, de pouvoir rester constants dans l'application leur prix et surtout sur le plan social d'obtenir une grande reconnaissance des consommateurs qu'ils approvisionnent (BIOT, 2014). Bien plus qu'être un modèle de vente, les circuits courts ont donc au-delà du gain économique, une certaine solidarité créée et échangée entre producteurs et consommateurs habitant la localité.

Cette solidarité n'est pas observable dans le seul sens des consommateurs vers les producteurs mais peut également se faire en sens inverse. Des expériences marquantes sont à relever notamment celle du réseau de circuit court suédois où des paniers agricoles sont personnalisés et directement livrés aux consommateurs, particulièrement ceux des consommateurs qui ont une mobilité réduite. Il s'agit d'une forme de solidarité et d'assistance qui s'est développé en faveur de cette catégorie socialement vulnérable ([www. Roslagsmet.se / ROSLAGSLADAN](http://www.Roslagsmet.se/ROSLAGSLADAN)).

- **Le contrat de confiance**

La durabilité et l'efficacité des circuits courts résident le plus souvent sur un contrat de confiance. Ce contrat est généralement matérialisé de manière diverse dans la pratique. Le contrat de confiance dans le cadre des circuits courts est surtout vu comme un dérivé positif de la volonté et la motivation des consommateurs et des producteurs à s'entraider. Il peut s'agir de la livraison à des fréquences bien définies par les parties des paniers, il peut aussi s'agir de la vente directe à la ferme ou encore de l'application des groupements d'achats. Ces diverses pratiques nécessitent l'existence d'un certain contrat de confiance préétabli entre producteurs et consommateurs (CHIFFOLEAU et *al.*, 2012).

I.1.6- Circuit court et environnement

Le circuit court est de plus en plus mentionné comme un système ayant une faible empreinte envers l'environnement. Cette assertion est confortée par une mise d'accent sur la réduction des distances présentée comme un moyen de limiter les impacts environnementaux.

A première vue, on est tenté de penser que consommer des produits faits localement permet de réduire considérablement l'impact écologique des productions agricoles eu égard à l'impact connu des transports de ces productions sur l'environnement, sur la consommation des ressources énergétiques et les changements climatiques qui vont avec. Toutefois, la limitation des transports toute seule ne suffit pas pour justifier du caractère respectueux de

l'environnement d'une activité ; cela consiste aussi à prendre en compte d'une part le type de transport utilisé, le taux de remplissage lors de ces transports et des possibilités de faire des trajets à vide et d'autre part du caractère intensif ou non des pratiques agricoles (Asbl pour la Solidarité, 2009). Toutefois, ces réserves sur le caractère écologique des circuits courts étant mentionnées, il convient tout de même de reconnaître que les vertus écologiques des circuits courts qui se trouveraient particulièrement d'abord à travers le choix par les producteurs en circuit court des pratiques agricoles moins intensives, souvent allant jusqu'au choix de l'agriculture biologique, mais également dans la réduction ou l'absence de l'utilisation des emballages. L'emballage est l'ensemble des éléments vendus avec le produit pour en assurer sa présentation, sa conservation et/ou son transport (SPW., 2018 / N° 1718 www.wallonie.be).

En effet pour ce qui est de ce deuxième aspect, concernant les emballages, eu égard aux faibles distances à parcourir, les produits en circuits courts sont soit non emballés ou alors moins emballés, ce qui implique une économie sur l'utilisation des emballages. Dans ce même sens, la réduction considérable des intermédiaires en circuits courts entraîne inéluctablement la réduction des emballages dans la chaîne de distribution des productions et donc une réduction des déchets produits ou alors une meilleure gestion des infimes quantités produites.

Le mérite écologique des circuits courts se trouve donc à la fois sur la réduction des aires géographiques du fait du produire et du consommer locaux avec pour conséquences la réduction des transports et l'économie d'énergie qui va avec mais également sur la réduction des déchets produits due à la réduction ou l'absence des intermédiaires qui entraîne une moindre utilisation des emballages.

I.1.7- Circuit court, développement et économie locale

Le développement local ici peut être vu comme cette dynamique socio-économique impulsés par les acteurs individuels et collectifs pour améliorer le niveau de vie global de la communauté. L'implication des circuits courts dans ce processus en bien remarquable car l'objectif des circuits courts étant d'utiliser des ressources locales c'est-à-dire les matières premières, la main d'œuvre et le savoir-faire présent sur le territoire afin de maintenir et de créer des emplois locaux (CHIFFOLEAU *et al.*, 2012).

Des collaborations ici permettront d'améliorer la rentabilité des acteurs. C'est le cas par exemple d'un producteur de fruits et un producteur de légumes qui peuvent ensemble partager un atelier de stockage, de transformation et de conservations de leurs produits et donc

de réduire leurs coûts fixes. Ainsi, les circuits courts constituent une réelle opportunité pour le développement de l'économie locale.

Si les circuits courts et particulièrement les circuits courts alimentaires suscitent un intérêt particulier aussi bien auprès des producteurs, des consommateurs que des autres acteurs du développement local, c'est bien en raison du fait que les fonctions des circuits courts vont au-delà de l'approvisionnement alimentaire local mais se trouvent également dans une contribution au développement local (TRAVERSAC, 2011).

La réduction des intermédiaires entre producteurs et consommateurs finaux favorise les partenariats entre acteurs locaux et se présente donc comme un véritable levier du développement local. En effet, En circuit court, les différents acteurs étant peu nombreux et proches les uns des autres, ils peuvent facilement créer des partenariats locaux et des collaborations qui faciliteront les échanges d'idées et permettront la création de nouveaux produits sur le territoire. les circuits courts contribuent donc dans le cadre du développement local à l'innovation notamment entre les acteurs en amont et ceux en aval d'une filière lorsqu'ils sont présent sur le territoire. (UVCW, 2014). Ce partenariat entre acteurs locaux est surtout matérialisé par des coopératives qui elles aussi sont de véritables instruments institutionnels pour le développement territorial local.

La quête de la transformation et du changement des systèmes alimentaires vers des systèmes plus socio-écologiquement durables exige d'une part une production locale écoresponsable et d'autre part la commercialisation de cette production qui assure la proximité des acteurs mais également l'assurance et la rentabilité du producteur. De nombreuses expériences ont permis de témoigner du lien étroit qui existe entre circuit court et économie locale. On peut citer par exemple, les Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) ou encore les Groupes d'Action pour le Soutien à l'Agriculture Paysanne (GASAP). Dans le même sens, on peut noter de nombreux magasins coopératifs qui ont vu le jour en Wallonie. Entre autres, on peut citer Agricover à Gembloux, Paysans Artisans à Namur ou encore Les petits Producteurs à Liège.

« Le terme coopérative désigne une association autonome de personnes, réunies volontairement pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement » (OIT, 2002)

La promotion et le renforcement de l'identité des coopératives devraient être encouragés sur la base:

→ des valeurs coopératives, à savoir l'entraide, la responsabilité personnelle, la démocratie, l'égalité, l'équité, la solidarité ainsi qu'une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme;

→ des principes coopératifs, tels qu'établis par le mouvement coopératif international. Ces principes sont les suivants: l'adhésion volontaire et ouverte à tous, le pouvoir démocratique exercé par les membres, la participation économique des membres, l'autonomie et l'indépendance, l'éducation, la formation et l'information, la coopération entre les coopératives et l'engagement envers la collectivité.

Dans le cadre du développement local, le lien entre circuit court et coopérative est très étroit car la quasi-totalité des coopératives militent pour la pratique des circuits courts surtout les circuits courts alimentaires. En effet, si les modèles coopératifs comme les coopératives ont démontrés leurs pertinences pour des filières courtes comme les circuits courts, c'est pour la simple raison que la réduction des intermédiaires apporte nécessairement une charge de travail supplémentaire pour le producteur en circuit court. Cette charge supplémentaire exige des ressources humaines et temporaires supplémentaires que les coopératives mettent à la disposition des acteurs pour favoriser le fonctionnement et le succès des circuits courts.

Même si les circuits courts tiennent leur fondement du besoin des populations de s'approvisionner continuellement en produits locaux, sains et de manière confiante auprès des producteurs de proximité, il faut également noter qu'une des idées sous-jacentes de l'adhésion aux circuits courts est l'autonomisation des producteurs et la valorisation socio-économique de leurs travaux et surtout la maîtrise des prix et de leurs filières respectives. Ainsi, les circuits courts permettent non seulement de créer de la valeur ajoutée par la transformation et la distribution de la production, mais permettent aussi de limiter la dépendance et les risques économique des producteurs. Les producteurs deviennent donc moins dépendants des quotas et autres subventions qui leurs sont réservées et subissent moins l'impact de la fixation des prix de leurs productions par les acteurs en aval de leurs chaînes.

Le développement des circuits courts permet donc aux producteurs surtout aux producteurs agricoles de maintenir et de développer leurs activités et par conséquent sur le plan du développement local, permet d'une part l'installation de nouveaux producteurs et d'autre part de créer et de maintenir des emplois en milieux péri-urbain et rural.

I.1.8- Agriculture péri-urbaine

Les dernières données des Nations Unies sur l'évolution de la démographie porte la population mondiale à une estimation de 9,6 milliards en 2050 avec une proportion importante de 75% qui s'installerait en zone urbaine soit environ 7milliards de personnes qui seront concentrées en ville. Ainsi, cette situation conduit à un développement de plus en plus observable des infrastructures au profit de ces populations avec pour conséquence directe la destruction de nombreuses terres agricoles qui elles ne cessent de diminuer et même de disparaître complètement pour certaines. Ainsi, il est plus qu'urgent de penser à de nouvelles façons de produire en milieu urbain ou péri-urbain afin d'assurer la sécurité alimentaire de ces nombreuses populations qui s'installent jour après jour en ville. Dans ce sens, la plupart des grandes agglomérations à travers le monde intègrent désormais cette notion d'agriculture urbaine et/ou péri-urbaine à travers la reconversion de certains espaces ou même bâtiments à des fins de production agricole. C'est également le cas en Belgique où l'on peut noter dans une grande ville comme Liège, le développement d'une agriculture péri-urbaine.

L'agriculture péri-urbaine se définit comme étant la culture, la transformation et la distribution des plantes alimentaires et non alimentaires, de l'arboriculture et de l'élevage du bétail, directement pour le marché urbain et en périphérie d'une zone urbaine (JIJAKLI., 2021). Elle contribue à répondre aux défis actuels et futurs. Les acteurs urbains utilisant l'agriculture urbaine dans leur projets créent des valeurs ajoutées participant au développement durable.

Les bénéfices de l'agriculture péri-urbaine sont observables sur plusieurs plans :

→ Sur le plan social à travers la garantie d'une sécurité alimentaire, l'autonomie et la mobilisation, la connexion intergénérationnelle, l'esprit communautaire, le bien-être et la stimulation de la créativité.

→ Sur le plan économique avec notamment la croissance de l'emploi, la stimulation de l'économie locale, la diminution des coûts de production et la rentabilité des acteurs de production.

→ Sur le plan environnemental avec le renforcement de la biodiversité, le recyclage des matières, la diminution de l'émission des gaz à effet de serre et donc la préservation de l'environnement.

Le processus de concentration des activités et des populations en ville constitue aujourd'hui une tendance qui impose la restructuration de certaines activités parmi lesquelles les activités agricoles (SCOTT, 1992).

I.1.9- Quelques statistiques de circuit court en Belgique

Les circuits courts connaissent une montée significative de leurs présences dans divers secteurs. Cette montée est particulièrement remarquable dans le secteur agricole. On note de plus en plus de demandeur de produits locaux que ce soit par conviction ou alors pour des besoins économiques. Quelques statistiques concernent les circuits courts en Belgique. La figure 2 ci-dessous, nous donne pour un échantillon de 1100 exploitations agricoles engagées en circuit court, la proportion de celles qui réalisent leurs chiffres d'affaires dans la vente directe.

Pourcentage du chiffre d'affaire lié à la commercialisation en circuits courts

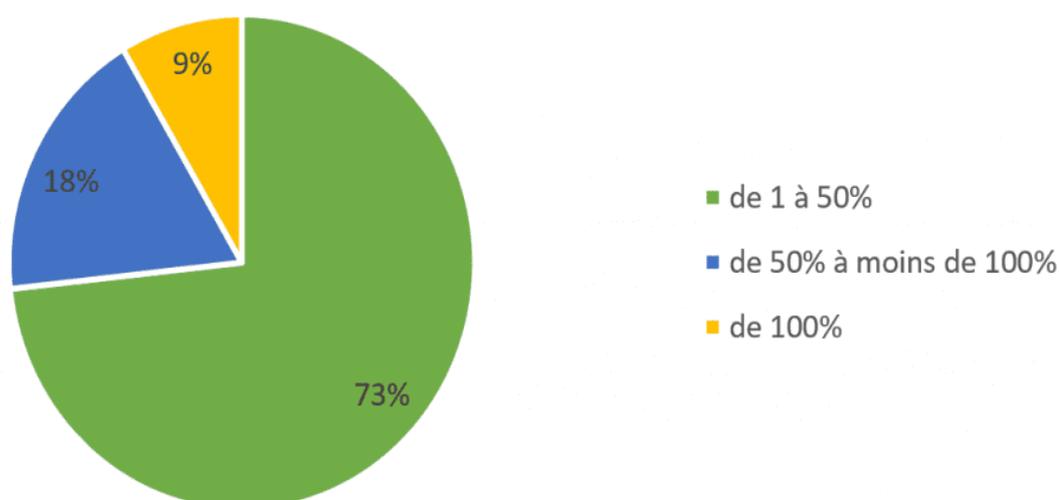


Figure 2 : Représentation des proportions d'exploitations qui réalisent leurs chiffres d'affaires dans le circuit court en vente directe.

Source : service Public Fédéral Économie (enquête agricole générale 2016)

De la figure 2 ci-dessus, on note que pour l'échantillon de 1100 exploitations considérées par le service public fédéral économie dans son enquête, 73% réalisent jusqu'à la moitié de leurs chiffres d'affaires en vente directe dans le circuit court. 18 % de ces acteurs réalisent plus de la moitié de ce chiffre d'affaires en circuit court par la vente directe tandis

qu'on note 9 % d'acteurs économiques qui réalisent entièrement leur chiffre d'affaire en circuit court par la vente directe. Si ces statistiques sont élargies à l'ensemble des activités commerciales en Belgique, il faut noter que pour ce qui est spécifiquement le cas pour des circuits courts agricoles, ces statistiques sont encore plus intéressantes.

Selon une étude faite en 2003 sur un échantillon de Belges par le bureau IPSOS, 50 % des consommateurs agricoles (soit 1 sur 2 interrogés) s'approvisionnait en circuit court. On note également que dans les circuits courts, les marchés représentent 65% des lieux d'approvisionnement suivis par les fermes qui représentent 38%, viennent ensuite les magasins de proximité avec 28 % et enfin les supermarchés qui représentent 25 % (COMPS, 2010 ; MARECHAL, 2019).

Les facteurs de motivation de ces consommateurs en circuits courts sont la santé, l'environnement et la solidarité envers les producteurs avec des proportions respectives de 45 %, 31 % et 12 %. Les produits les plus recherchés par ces consommateurs sont entre autres, les légumes, les fruits et les pommes de terre avec respectivement 84 %, 83 % et 47%. Il est également à noter que 63% des consommateurs interrogés affirment parcourir moins de 5 km pour s'approvisionner en circuit court.

S'agissant des producteurs, l'étude faite par le SPF Économie et mise à jour en Avril 2022 révèle qu'environ 1100 exploitants agricoles wallons ont vendu en circuit court, dont 85 % en magasins tandis qu'environ 12 % le font au marché.

I.1.10- Expérience de circuit court en Wallonie

Dans le domaine de l'alimentation comme dans plusieurs autres domaines, la promotion des circuits courts est l'un des moyens mis en œuvre pour promouvoir des modes de consommation et de production durables.

En Wallonie, de nombreuses expériences en matière de circuit court ont vu le jour. La volonté des producteurs à développer des productions, des transformations et des distributions pour renforcer des économies locales a été soutenue par la volonté du gouvernement wallon qui a été particulièrement attentive aux circuits courts. L'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) a titre d'exemple, avait été chargée en 2017 de soutenir pour un montant global de 1 050 000 euros des expériences concrètes de circuit court en Wallonie.

Plus particulièrement, dans la province de Liège, l'ASBL Centre liégeois de la promotion et de la gestion de l'agriculture (CPL-PROMOGEST) encadre les agriculteurs locaux dans leurs projets de diversification et les aide à faire la promotion de leurs produits.

Ainsi, de nombreuses expériences de circuit court ont vu le jour en Wallonie et les plus marquantes ont reçu des financements pour leur mise en place. Ces expériences qui représentent une liste non exhaustive des expériences wallonnes sont reprises sur le site internet de la Ceinture aliment-terre liégeoise (<https://www.catl.be/2017/05/29/un-million-deuros-et-7-projets-pour-developper-les-circuits-courts-en-wallonie/>) il s'agit :

- Du Réseau Aliment-terre de l'Arrondissement de Verviers qui réunit l'ASBL Pays de Herve Futur et la Fondation Rurale de Wallonie et qui autour de la production locale vise à recréer les liens entre agglomérations et zone rurale grâce aux circuits courts alimentaires. Son objectif est de stimuler et mettre en réseau les acteurs (producteurs et consommateurs) afin d'augmenter les production et part de marché locales.
- Le Collectif 5C qui est un regroupement de plusieurs coopératives visant la production et la distribution selon le modèle du circuit court.
- La Ceinture alimentaire Métropole Charleroi qui est un large réseau d'acteurs de la filière alimentaire (agriculteurs, transformateurs et commerçants) qui coopèrent pour offrir aux habitants une alimentation saisonnière et locale.
- Empreinte BW qui est une plateforme multi-acteurs visant à accueillir et à soutenir les projets agricoles et horticoles de production et de transformation.
- En province de Namur on a entre autres le BEP qui à travers sa filière agroalimentaire encourage et encadre les producteurs souhaitant développer des activités en circuit court.

Dans la pratique, ces diverses expériences se déclinent en diverses formes de circuits courts résumées dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Diverses formes de circuits courts dérivées des expériences en Wallonie.

Circuits courts sans intermédiaire		Circuits courts avec intermédiaire
Vente à la ferme	Vente en dehors de la ferme	
Vente directe à la ferme	Marchés	Vente à un magasin en direct
Magasin à la ferme	Vente en bordure de route	Vente à des collectivités ou à des restaurants en direct
Vente par auto cueillette	Vente par livraison à domicile ou via des points relais	Vente à une coopérative citoyenne de circuits courts
Restauration à la ferme	Vente à un Groupement d'Achats	Vente via un réseau de promotion des produits du terroir
Distribution des produits fermiers	Vente dans un point de vente collectif	Vente par un autre producteur
	Vente dans des foires ou autres salons de rencontre	

Source : BIOWALLONIE /<https://www.biowallonie.com/>

I.2- PROBLEMATIQUE

Il est de plus en plus reconnu une certaine méfiance des consommateurs envers certains produits notamment des produits alimentaires. Ces derniers sont désormais très regardants sur l'origine et surtout la qualité des produits qu'ils consomment. Cette situation est en raison de certains scandales jadis observés sur les produits de consommation. D'autre part, les producteurs agricoles ont longtemps fait face dans l'exercice de leurs activités à de nombreuses difficultés liées à la non-assistance et qui a conduit à l'abandon de l'activité par de nombreux d'entre eux.

Si les consommateurs peuvent désormais trouver en des producteurs et surtout des producteurs locaux une certaine confiance pour leur approvisionnement en aliments sains, ces derniers trouveraient également en retour chez ces consommateurs une certaine solidarité et soutien à leurs activités.

Les circuits courts ont entre autres caractéristiques leur capacité à renforcer les liens sociaux entre acteurs.

Le problème qui nous intéresse dans ce travail est de savoir si les liens sociaux permettent de renforcer la durabilité. Autrement dit, les circuits courts avec leur potentiel avérés d'amélioration des liens sociaux entre les divers acteurs agricoles peuvent-ils contribuer au développement de la durabilité de l'agriculture péri-urbaine ?

I.3- OBJECTIFS

I.3.1- Objectif général

L'objectif visé par ce travail est de montrer la contribution des circuits courts dans l'amélioration des trois dimensions de la durabilité (sociale, économique et environnementale) de l'agriculture péri-urbaine.

1.3.2- Objectifs spécifiques

Pour atteindre cet objectif général mentionné ci-dessus, trois objectifs ont été définis manière plus spécifique. Il s'agira pour nous au cours de ce travail :

- D'abord de faire une brève analyse comparative des schémas de distribution en circuits « classiques » et de ceux en circuit court. Ceci nous permettra de mieux caractériser les circuits courts en comparaison aux circuits dit « classique » ;
- Ensuite de montrer l'impact des circuits courts sur l'amélioration de la durabilité de l'agriculture péri-urbaine. Ici, il sera question de montrer la contribution des circuits courts dans l'amélioration des dimensions de la durabilité des productions agricoles ;
- Enfin de dégager des perspectives de durabilité de l'agriculture en circuit court c'est à dire de dégager des pistes qui permettront aux circuits courts de mieux contribuer à la durabilité des systèmes de production.

II- MATERIEL ET METHODES

Cette partie sera consacrée à situer notre étude dans le contexte et les conditions dans de sa réalisation. Nous débuterons par le contexte précis qui nous a permis de nous intéresser à la thématique des circuits courts. Nous évoquerons ensuite la structure d'accueil et sa zone d'action qui a également été notre zone d'étude. Nous marquerons ensuite un arrêt sur le fonctionnement de notre structure d'accueil qui dans le cadre de ce travail nous permettra d'avoir une idée sur l'organisation sociale d'un circuit court alimentaire. Cette partie nous conduira ensuite à notre échantillon et aux méthodes que nous utiliserons pour aboutir à nos résultats.

Ce travail se situe dans la continuation de notre stage d'insertion professionnelle réalisé au cours de mon Master I au sein de la ferme « Au Rythme des Saisons » situé à Oupeye en zone péri-urbaine liégeoise et dont le promoteur est membre de la coopérative « Les Petits Producteurs » qui a constitué le cadre d'étude de ce Mémoire. Cette ferme est née du désir de mutualisation des transports, de l'entraide au niveau de la logistique et de la communication mais également de la volonté de la coopérative de redynamiser les quartiers via l'organisation des ventes et autres activités de présentation et de valorisation des produits d'agriculteurs.

En effet ce stage d'insertion précurseur de ce travail, nous avait permis d'avoir un certain nombre de données concernant les ventes directes à la ferme, les vente en magasin, les interventions de la coopérative mais également les interactions avec les consommateurs.

De cette expérience passée au sein de la ferme « Au rythme des saisons », nous avons gardé cette volonté de nous intéresser plus spécifiquement aux circuits de distribution des produits de la ferme. Cette volonté a donc motivé le choix de notre cadre d'étude qui ici est la « coopérative Les Petits Producteurs (LPP) ». Cette coopérative est quotidiennement en contact avec les acteurs du secteur (producteurs, consommateurs et autres maillons de la chaîne) présents dans plusieurs localités (voir figure 3 ci-dessous). Elle a également un intérêt manifeste pour l'expansion des circuits courts en agriculture. Ces deux raison, ont fait de cette coopérative un cadre idéal pour le déroulement de notre étude.

En effet, la coopérative Les Petits Producteurs (LPP) est un regroupement d'acteurs qui place le bien-être global des producteurs au centre de ses préoccupations, notamment en soutenant des initiatives communes. Parmi celles-ci, l'auto dépendance des producteurs par une maîtrise de la chaîne de commercialisation de leurs produits notamment à travers sa politique de construction d'un modèle agricole durable et solidaire en vendant les produits de petits producteurs en circuit court et au prix juste. Son fondement repose donc sur un principe de soutien véritable aux agriculteurs, éleveurs et transformateurs.

Une représentation des zones d'activités des membres de la coopérative « Les Petits Producteurs » et qui a constitué la zone d'étude de ce travail est reprise à la figure 3 ci-dessous.

Les Petits Producteurs (Belgique)

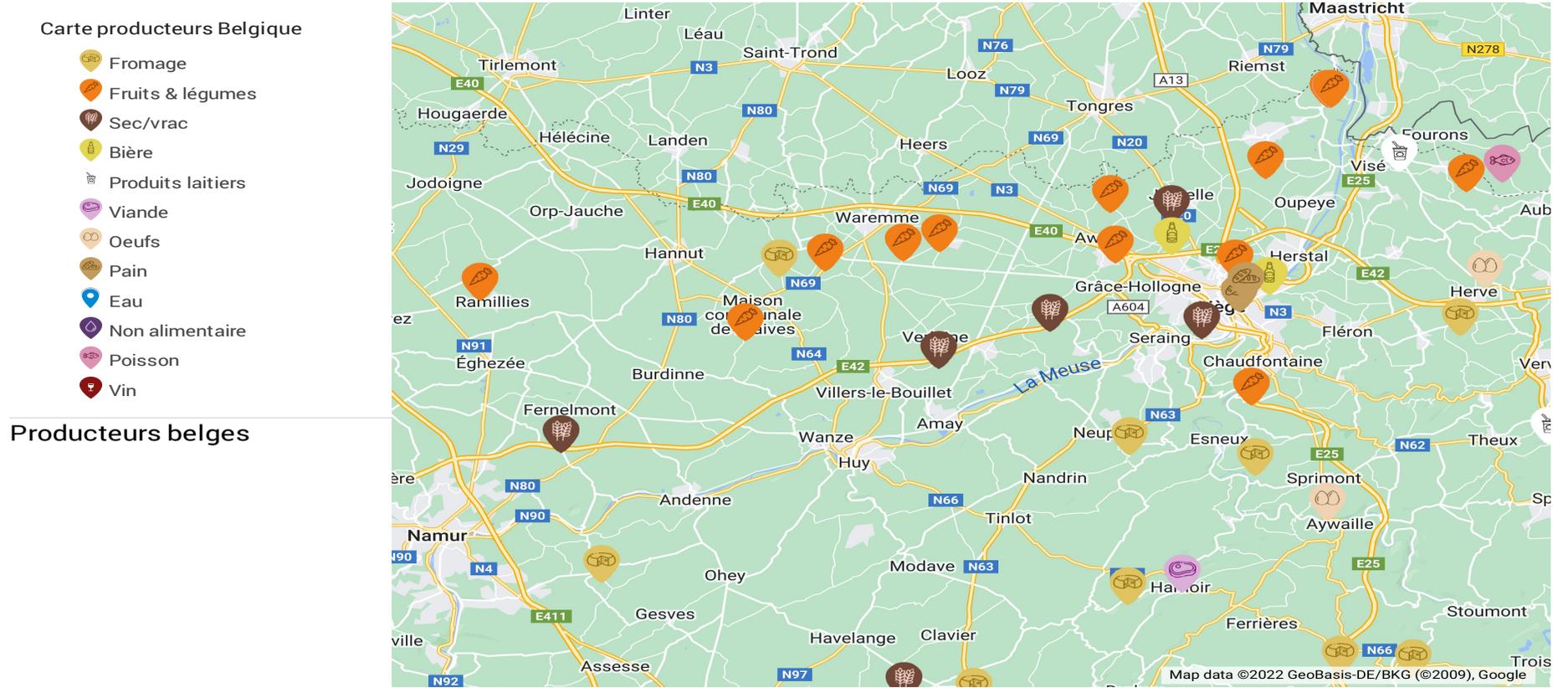


Figure 3 : Carte des producteurs de la coopérative LPP de Liège. Source : <https://lpp.coop/carte>

II.1- Cadre d'étude : la coopérative Les Petits Producteurs (LPP)

Dans plus de détails, « Les Petits Producteurs » est une société dont le statut renvoie à la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée et à finalité sociale. Sa dénomination Les Petits Producteurs en abrégé LPP est donc précédée de la mention « société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale » ou « SCRL à finalité sociale » ou « SCRLFS ».

Comme toute organisation, sa mise en place a été progressive:

- Le 30 septembre 2016, dans le cadre de la « Ceinture aliment-terre liégeoise », en partenariat avec les “compagnons de la terre” et la “coopérative Ardente” le concept fut testé dans un premier magasin situé En Neuvise 48, au centre de Liège. La phase test a immédiatement trouvé son public et suscité un grand engouement;
- le 23 août 2017, la coopérative les petits producteurs fût créée;
- le premier magasin de Sainte-Walburge est ouvert le 1er septembre 2017 ;
- 1^{er} décembre 2018, la coopérative procède à l'ouverture du magasin des Vennes;
- le 28 août 2019 la coopérative déménage du magasin de Neuvise du n°48 au n°34.

Le siège social de la coopérative est établi à 4000 Liège, rue Pierreuse, 23. Ce siège pourra être établi en tout autre endroit de la Province de Liège par simple décision du conseil d'administration qui a tous pouvoirs pour faire constater authentiquement la modification des statuts qui en résulte.

Son mode de fonctionnement est axé sur sa vocation qui est de :

- Favoriser le développement d'une agriculture locale et écologique en permettant aux producteurs d'accéder à un revenu décent ;
- Faciliter l'accès du plus grand nombre à une alimentation de qualité, locale et/ou bio, porteuse de sens ;
- Favoriser l'installation de nouveaux producteurs et soutenir le développement des activités des producteurs locaux existants ;
- Favoriser le développement des filières agro écologiques équitables et les échanges de pratiques entre producteurs (en Europe et avec les pays du Sud) ;
- Fédérer producteurs et consommateurs autour d'une filière plus équitable, plus solidaire ;

- Favoriser la création d'emplois locaux, la valorisation des travailleurs, la cohésion et les liens sociaux ;
- Soutenir le développement de la dynamique Ceinture Aliment-Terre Liégeoise, dont elle est issue.

Pour la coopérative Les Petits Producteurs (LPP), le capital social est illimité. La part fixe du capital social est de vingt mille euros (20.000 €). Ce montant est entièrement souscrit et libéré. Un nombre de parts sociales correspondant à la part fixe du capital devra à tout moment être souscrit. Aucun remboursement des associés ne pourra entamer la part fixe du capital..

Outre les parts sociales souscrites au moment de la constitution, d'autres parts pourront être émises en cours d'existence de la société. Le capital de la coopérative se compose de trois types de parts sociales distinctes :

- Les parts de la catégorie A ont une valeur nominale de 250 € ;
- Les parts de la catégorie B ont une valeur nominale de 250 € ;
- Les parts de la catégorie C ont une valeur nominale de 250€.

Les parts au sein de la coopérative Les Petits Producteurs (LPP) sont nominatives. Elles portent un numéro d'ordre et sont inscrites dans le registre des parts qui est tenu et actualisé électroniquement par le Conseil d'administration. La version actualisée du registre sera imprimée régulièrement et à chaque fois qu'un coopérateur désire le consulter en version papier. Cette version papier sera disponible au siège social de la coopérative. La version électronique du registre sera en permanence accessible aux membres de la coopérative via un intranet ou un hyperlien protégé par mot de passe.

La responsabilité des associés est limitée au montant de leur souscription. Ils sont tenus sans solidarité ni indivisibilité. Tandis que Les associés cessent de faire partie de la société par leur démission, exclusion, décès, interdiction, faillite ou déconfiture. Tout associé ne peut démissionner que dans les six premiers mois de l'exercice social. Le Conseil d'administration informe l'assemblée générale de toute démission lors de la réunion la plus proche. Toutefois, toute démission peut être refusée par le Conseil d'administration si elle a pour effet de provoquer la liquidation de la société ou mettre l'existence de celle-ci en danger.

La coopérative est constituée actuellement de quatre magasins tous situés en zone liégeoise à savoir Neuvise, Sainte-Walburge, Vennes et Visé.

II.2- Démarche méthodologique

II.2.1- Échantillonnage

L'échantillon ciblé au départ de cette étude a été l'ensemble des membres de la société coopérative « Les Petits Producteurs (LPP) » soit environ 100 personnes constitués globalement de producteurs, de consommateurs et d'intermédiaires. Dans cette cible de départ, 37 personnes ont bien voulu répondre à notre questionnaire parmi lesquelles 21 producteurs, 12 consommateurs et 4 intermédiaires (magasins). Ces acteurs bien qu'issus d'une même coopérative, présentent tout de même une diversité liée d'abord aux filières différentes des uns et des autres et ensuite à leurs localisations différentes. Une diversité qui dans le cadre de ce travail nous permettra de savoir si les avis des uns et des autres sont du fait de leur particularité géographique ou de filière ou alors s'il s'agit d'un sentiment partagé.

II.2.1- Collecte des données

Dans ce travail, la méthodologie de recherche choisie avait pour but de démontrer l'impact de la socialisation des acteurs en circuit court dans la durabilité de l'agriculture péri-urbaine.

La première phase de notre étude a consisté en un ensemble de recherches bibliographiques et « webographiques » qui nous a permis d'obtenir un certain nombre de données secondaires. Ces données nous ont permis de définir clairement la thématique à aborder c'est-à-dire de mieux identifier la problématique et la pertinence du sujet. Elle nous a également permis de définir les mots clés, de cerner davantage notre cadre d'étude et d'établir le protocole de recherche y afférent pouvant nous permettre une collecte aisée des données.

La seconde phase de notre étude nous a permis l'obtention des données primaires. Au cours de celle-ci, un questionnaire (voir annexe) a été mis en ligne via sur Framatransform via Google. Cette plateforme Framatransform a été choisie car elle garantissait une grande accessibilité au questionnaire mais également elle résolvait le problème de mesures barrières dont il fallait prendre en compte.

Les réponses aux questions nous ont permis dans un premier temps d'avoir les avis des acteurs sur les circuits courts. Elle nous a par la suite permis d'avoir les motivations des uns et des autres pour le circuit court, les avantages qu'ils en tirent ainsi que les limites auxquelles ils font face. Ceci nous a également permis de décrire la contribution des circuits courts à l'épanouissement des divers acteurs et donc à la durabilité de l'agriculture péri-urbaine.

II.2.2- Analyse et traitement des données

Les réponses aux questionnaires contiennent également une quantité d'informations qualitatives. Ainsi, les informations contenues dans ces questionnaires et les commentaires des répondants ont été structurées lors de la phase de l'analyse des questionnaires afin de pouvoir établir une « comparaisons » entre circuits courts et circuits « classiques » mais aussi de comprendre les aspirations des uns et des autres ce qui permettra de dégager les perspectives des circuits courts.

La dernière phase du travail a permis de faire une compilation des données issues des réponses au questionnaire. Il s'agit ici des données à caractère quantitatif issues du questionnaire et qui ont pour la plupart permis de quantifier la contribution des circuits courts à l'amélioration de la durabilité de l'agriculture. Pour une même question, les différentes réponses reçus ont d'abord été rassemblées avant d'être interprétées. Ces divers assemblages de données ont été faits grâce au tableur Excel sous Microsoft. Ce même tableur a servi lors de cette phase pour faire des calculs et des représentations graphiques mais aussi pour ressortir les diverses courbes et tendances de données.

III- RESULTATS ET DISCUSSIONS

III.1- RESULTATS

Dans cette partie consacrée à la présentation de nos résultats, nous débuterons par un bref rapprochement comparatif des schémas de distribution des circuits courts et ceux des circuits dit « classiques ». ceci nous permettra d'une part de comprendre les schémas de distribution non pas seulement en circuit court qui nous intéressent au cours de ce travail mais également des circuits « classiques ». il a également été question dans cette partie de relever aussi bien dans ces schémas et aussi à la lumière des avis des divers acteurs rencontrés les points forts, les limites et même les points communs entre ces deux systèmes de distribution. Cette analyse comparative nous permettra de savoir si les motivations ou réticences des uns et des autres pour un type de distribution sont fondées sur des éléments ponctuels ou éphémères ou alors si ces motivations sont réellement des convictions durables. A la suite, nous explorerons les potentielles contributions des circuits courts pour la durabilité de l'agriculture péri-urbaine sous les trois piliers de durabilité (social, économique et environnemental). Ces contributions nous permettront enfin dans cette partie de déboucher sur des perspectives en circuit court pour une durabilité l'agriculture péri-urbaine.

III.1.1- Brève analyse comparative de distribution classique et en circuit court.

Le rapprochement des schémas de distribution des circuits courts et des circuits dit « classiques » faite à la figure 4 ci-dessous permet de dégager des points de particularité de chacun de ces modes de distribution.

La lecture de ces schémas se complètent par les commentaires des acteurs qui ont répondu au questionnaire. Il y ressort que les circuits courts incluent soit la vente directe à la ferme (c'est-à-dire du producteur au consommateur) ou alors l'ensemble des ventes par correspondance c'est-à-dire via des appels téléphoniques, des mails ou encore autres plateformes aménagées par certains producteurs à cet effet.

Selon les mêmes acteurs, la vente indirecte quant à elle, inclut à la fois, les ventes individuelles et collectives dans des marchés, les Groupes d'Achats Commun (GAC), les Groupe d'Achat Solidaire (GAS), les Groupes d'Achat Solidaire à l'Agriculture Paysanne (GASAP) et les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP).

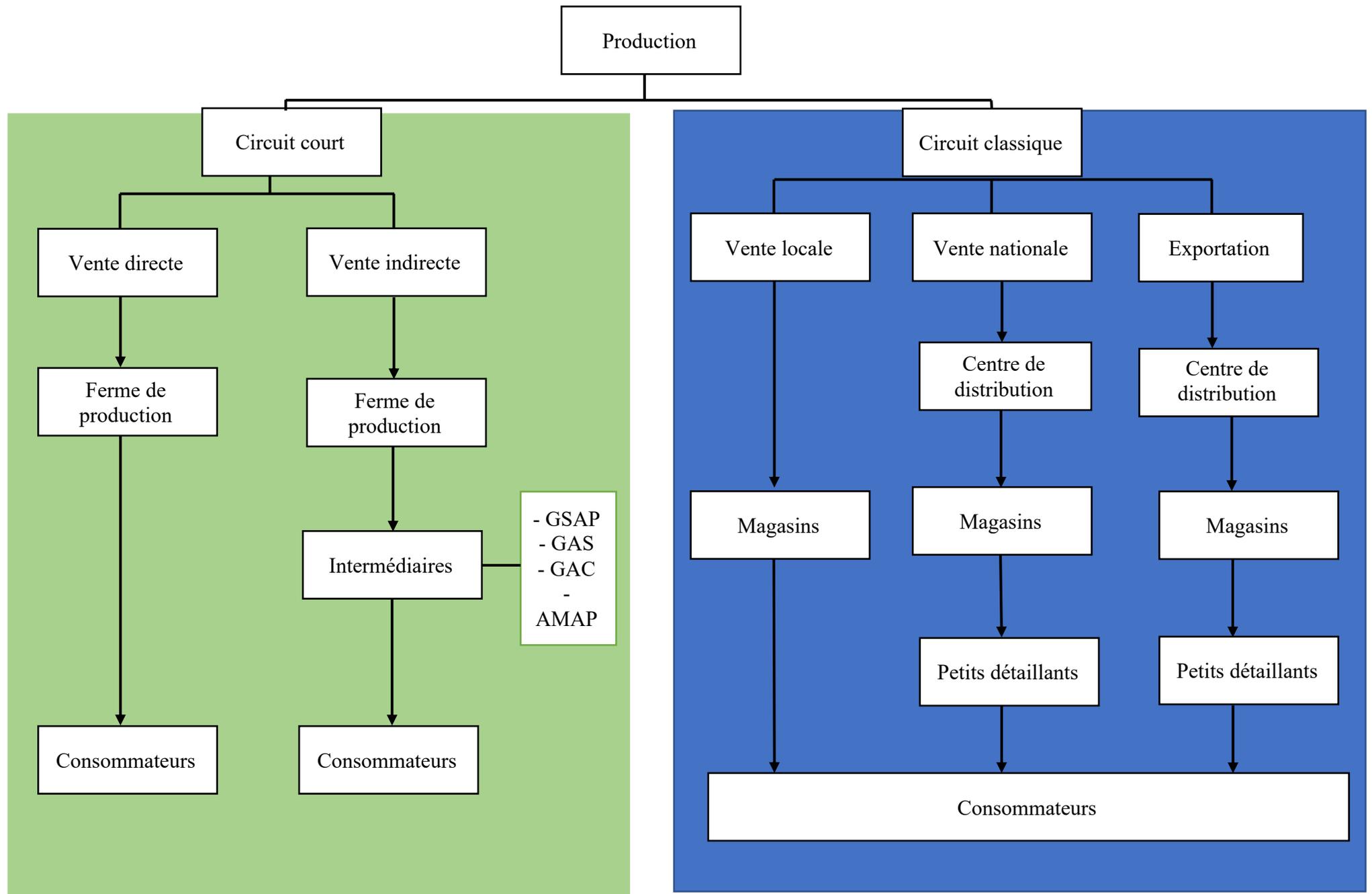


Figure 4 : Schéma comparatif entre circuit court et circuit dit « classique »

La figure 4 ci-dessus rapproche comparativement les schémas de distribution des circuits courts et ceux des circuits dits « classiques ». À l'observation de ce schéma, on note :

D'abord la longueur du circuit qui est plus importante en circuit « classique » que celui observé en circuit court. Cette longueur plus courte en circuit court s'expliquerait selon les acteurs rencontrés par l'absence d'intermédiaires qui rendent ces acteurs de plus en plus proches les uns des autres.

Au niveau de la cible, celle visée par les circuits courts reste beaucoup plus locale tandis qu'au niveau des circuits dits « classiques », elle est beaucoup plus étendue parfois au niveau national voir même international.

La présence au niveau des circuits de distribution « classique » de plusieurs intermédiaires allant des centres de distribution jusqu'aux petits producteurs implique une charge logistique importante liée à leur vision de liaison et distribution entre villes parfois très éloignées les unes des autres. Il s'agit donc d'une forme de distribution prenant en compte des réseaux divers d'importation et d'exportation des ressources alimentaires. On note donc que cet ensemble complexe prend en compte les exigences globales d'approvisionnement de plusieurs coins du monde et donc est fortement lié à la mondialisation.

Outre l'éloignement géographique, la présence ou pas des intermédiaires et les complexités ou facilités logistiques observées, il convient de noter que selon les acteurs rencontrés, d'autres éléments sont pris en compte dans l'adoption d'un type particulier de circuit de distribution. Ces éléments sont parmi d'autres :

- D'abord, la qualité des produits;
- Ensuite les prix appliqués;
- Enfin le label, élément pour lequel les consommateurs sont désormais de plus en plus regardant.

Au regard de ces divers critères de comparaison entre circuit de distribution « classique » et circuit court, il ressort selon les acteurs, des points forts qui motivent les acteurs à adhérer aux circuits courts. Les produits issus des circuits courts offrent une plus meilleure qualité notamment la fraîcheur de ces derniers. Ces produits sont accessibles à des prix parfois plus raisonnables. Ces produits sont généralement locaux, issus du terroir et pour des consommateurs visent à encourager la solidarité envers la production locale et donc de favoriser le développement local.

À l'inverse, outre ces quelques vertus citées des circuits courts, on note aussi des contraintes à l'achat en circuit court ; parmi les plus remarquables on note :

- le nombre insuffisant de lieux de vente et leur difficulté d'accès
- le manque d'information sur ces lieux de vente des produits en circuit court et le mode de fonctionnement des organisations impliquées dans le circuit court.

Ainsi, diversifier, augmenter les lieux de vente de produits en circuit court et mieux les signaler renforcerait l'utilisation de ces circuits.

III.1.2- Circuit court et durabilité de l'agriculture de Wallonie.

Il existe naturellement des liens sociaux entre acteurs dans l'exercice d'une quelconque activité. Il est également avéré aux circuits courts cette capacité de renforcer ces liens sociaux existant. Dans cette partie, nous essayerons de montrer la contribution de ces circuits courts, non pas seulement dans l'amélioration des liens sociaux entre acteurs mais dans l'amélioration des trois dimensions (économique, sociale et environnementale) de l'agriculture péri-urbaine.

III.1.2.1- Durabilité économique

Sur le plan économique, il ressort clairement de notre enquête que les consommateurs sont de plus en plus demandeurs d'un mode d'approvisionnement qui les rapprocherait ou mieux qui les unit directement aux producteurs, c'est-à-dire qui élimine l'ensemble ou alors le maximum possible d'intermédiaires. Sur cette question de l'impact des circuits courts sur la durabilité économique de l'agriculture, la figure 5 ci-dessous nous montre que la quasi-totalité des producteurs ayant adoptés les circuits courts soit 93% observent un impact positif dans leurs revenus à l'opposé des 7% d'autres producteurs disent ne pas encore percevoir d'impact de l'adoption des circuits courts.

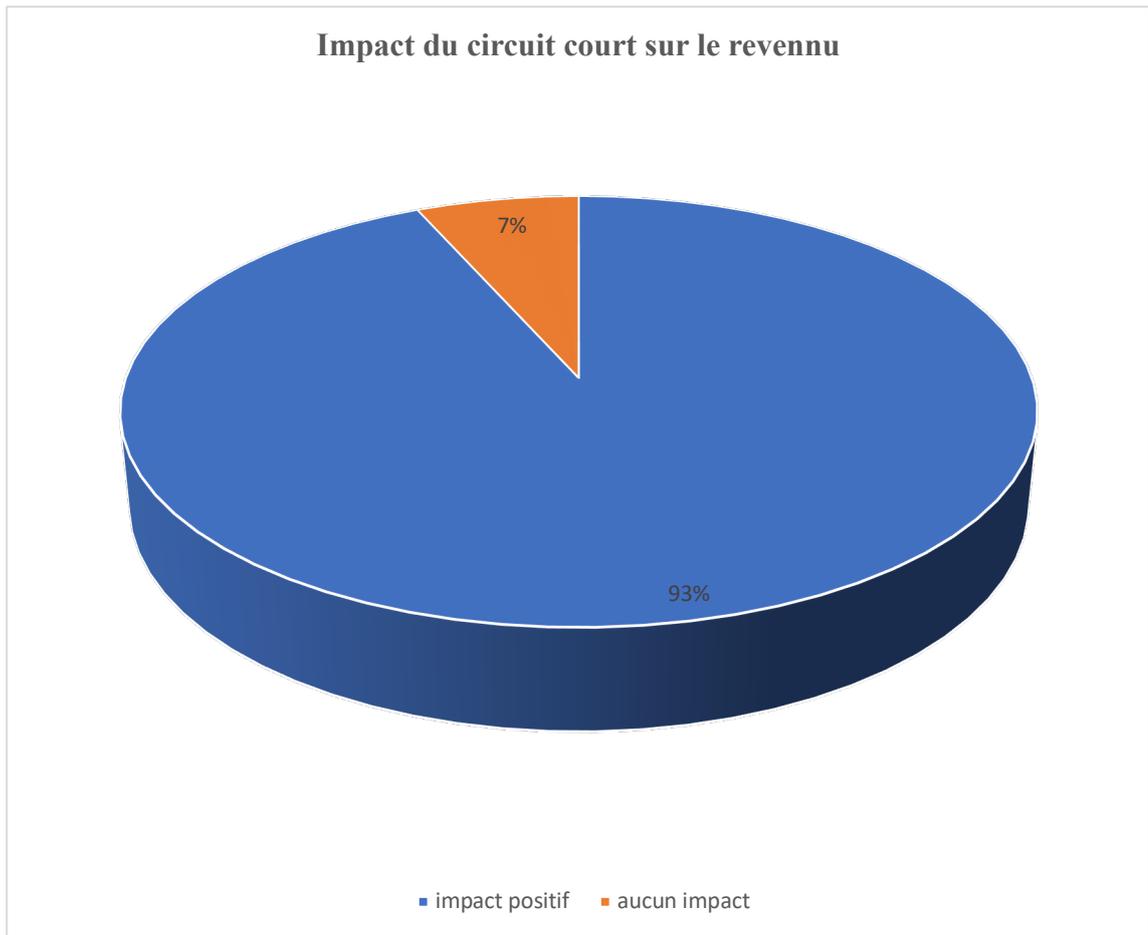


Figure 5 : Perception de l'impact de l'adoption du circuit court sur les revenus.

Plus loin encore, la figure 6 ci-dessous donne des indicateurs observés par des producteurs et qui selon eux contribueraient à leurs stabilités économiques et donc à la durabilité économique des systèmes agricoles en circuit court.

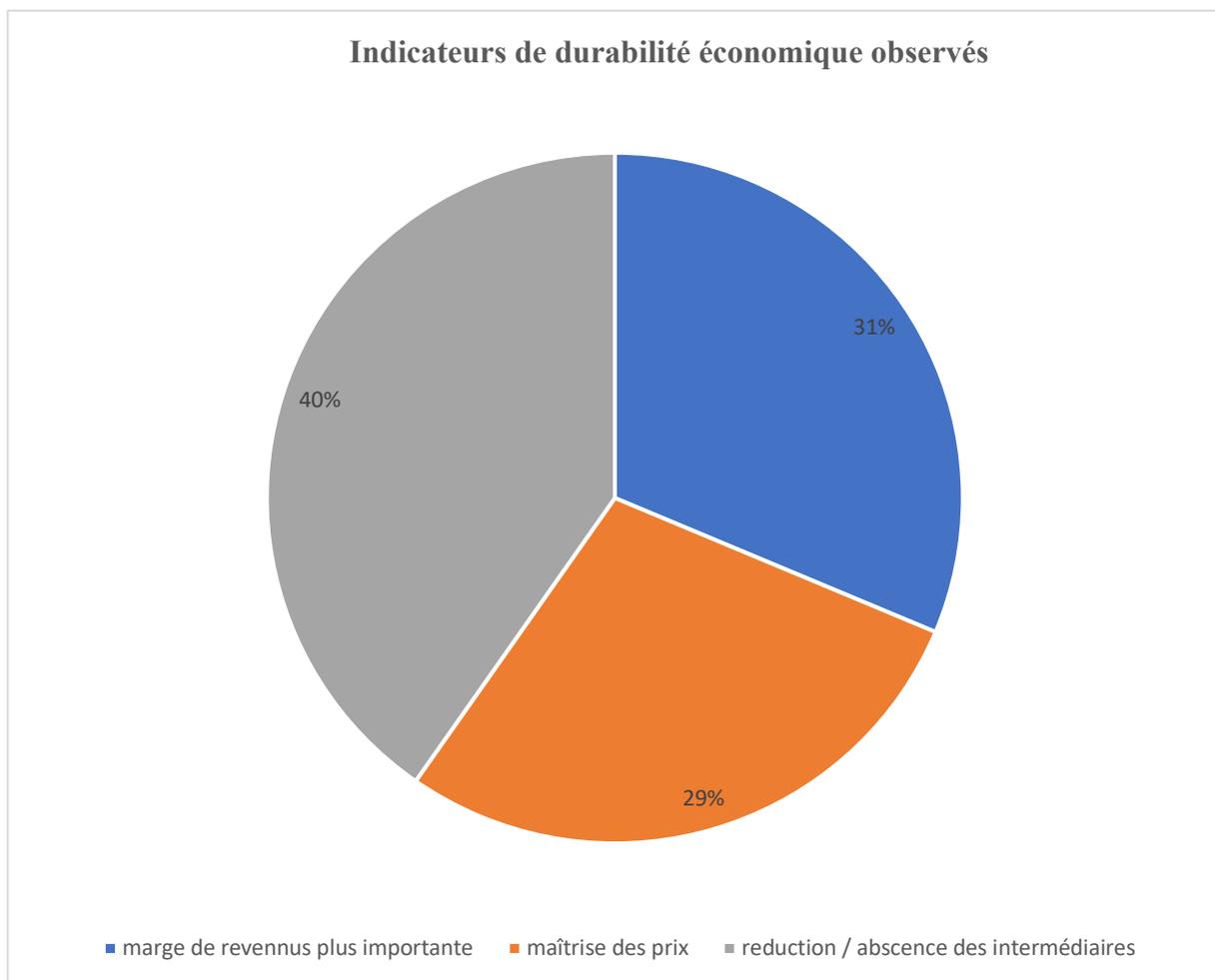


Figure 6 : Proportion de quelques indicateurs de durabilité économique observés par les producteurs.

De cette figure, il ressort des éléments clairs qui indiquent d’une part une augmentation dans les revenus des producteurs. Ainsi, 31% des producteurs obtiennent en circuit court des marges bénéficiaires plus importantes, 29 % ont une meilleure maîtrise des prix qu’ils appliquent. D’autres part, la réduction ou l’absence des intermédiaires donne à ces producteurs, une liberté d’action et une maîtrise de leurs circuits de distribution. Ceci se traduit sur le plan économique par une meilleure prévision et planification de leurs revenus. Dans ce sens, la figure 6 ci-dessus montre qu’environ 40% des producteurs se sentent mieux et sont satisfaits de la réduction voire de l’absence des intermédiaires ce qui leur donne également une grande liberté et une célérité d’action.

III.1.2.2- Durabilité écologique

De manière globale, il ressort de notre étude que le passage des producteurs en circuit court permet par la même occasion d'adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ces pratiques vont de l'agroforesterie à l'agroécologie jusqu'à l'agriculture biologique.

La saisonnalité des cultures, c'est-à-dire le choix des cultures en fonction des saisons et des besoins des populations locales, est une pratique répandue en circuit court et qui permet d'optimiser aussi bien les quantités d'énergie que des autres ressources naturelles à utiliser.

Une bonne partie des producteurs s'accorde sur le fait que la réduction des emprises logistiques (conditionnement, stockage, transport et distribution) permet de réduire fortement le gaspillage énergétique. Toutefois, cette opinion reste très discutable au regard de l'efficacité de l'économie d'échelle.

Enfin, il est important de souligner à nouveau la réduction des distances entre lieux de production et de distribution qui entraîne systématiquement des économies en termes non seulement des ressources mais aussi des diverses formes d'énergie utilisées, notamment des énergies fossiles. Ainsi on note donc que l'émergence des circuits courts en agriculture entraîne inéluctablement une réduction des émissions négatives des gaz à effet de serre et donc de la pollution.

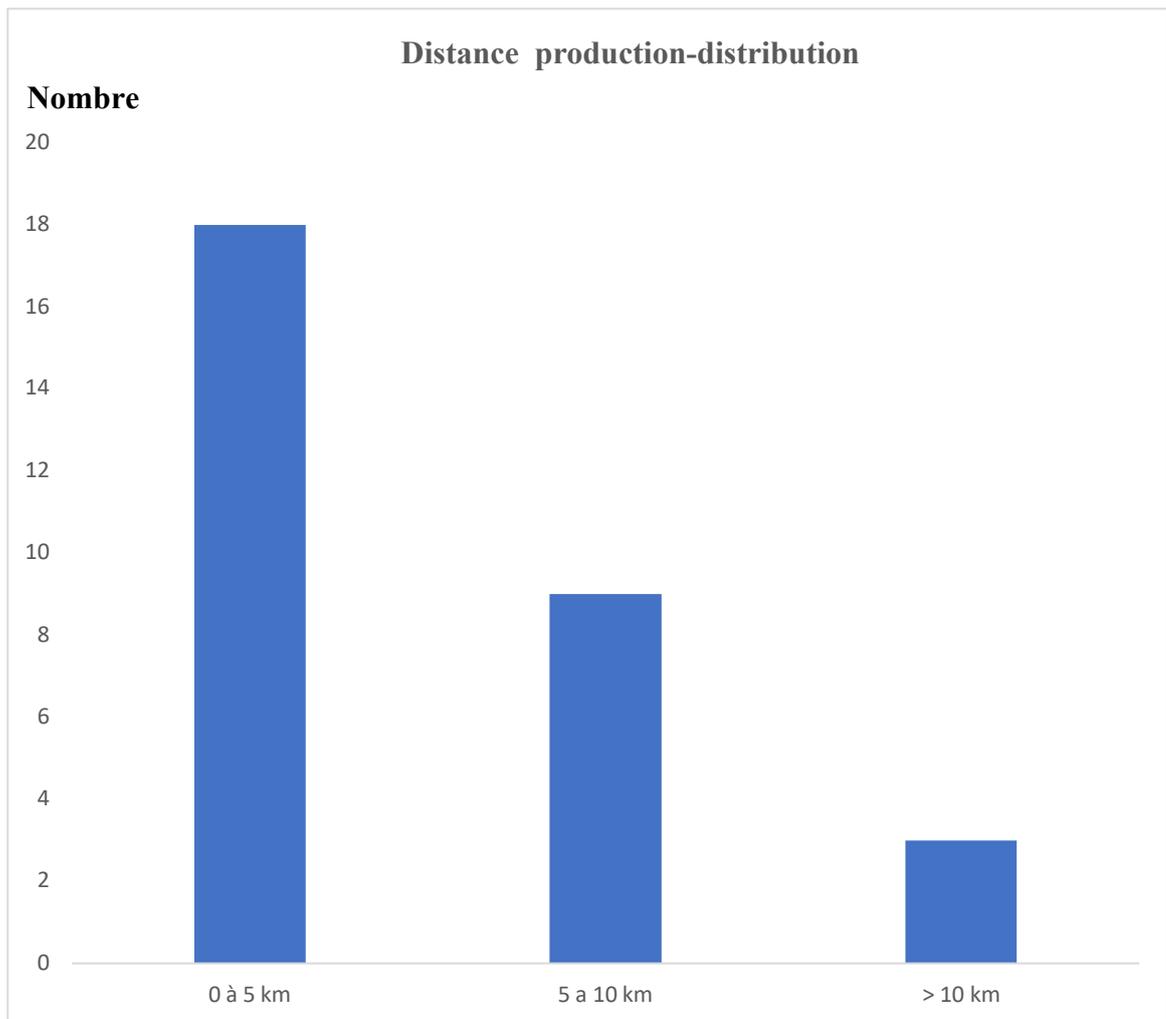


Figure 7 : Représentation des distances Production-Distribution

La figure ci-dessus montre que les distances parcourues entre les points de production et de distribution restent relativement faibles et variaient entre 60% qui parcourent de 0 à 5 km, 30% qui font entre 5 et 10 km et 10% des personnes qui font plus de 10 km. La quasi-totalité des consommateurs utilisent soit de la mobilité douce pour leur approvisionnement c'est-à-dire directement à pied ou à vélo soit utilisent leur voiture personnelle mais pour effectuer des distances qui restent relativement courtes.

Ainsi, il ressort que l'usage des gros moyens de transport (avions, bateaux, camions et autres camionnettes) reste presque inexistant dans le cas de notre étude sur les circuits courts d'où de grandes économies en termes énergétiques et autres formes de gaspillage liées aux grands moyens logistiques et donc la préservation de l'environnement et la durabilité écologique apparemment observée dans les circuits courts.

III.1.2.3- Durabilité sociale

Elle fait référence à l'ensemble des actions qui soutiennent le développement de l'activité en lien avec son environnement mais surtout des acteurs de l'activité concernée. Cette partie du travail analyse les réelles motivations sociétales des uns et des autres dans leur installation ou adoption des circuits courts. Il s'agit là même de la réponse à la question de savoir la motivation qu'avait les uns et les autres à travers leur idée d'adhésion aux circuits courts. La figure 8 ci-dessous donnent un aperçu des divers éléments de réponse.

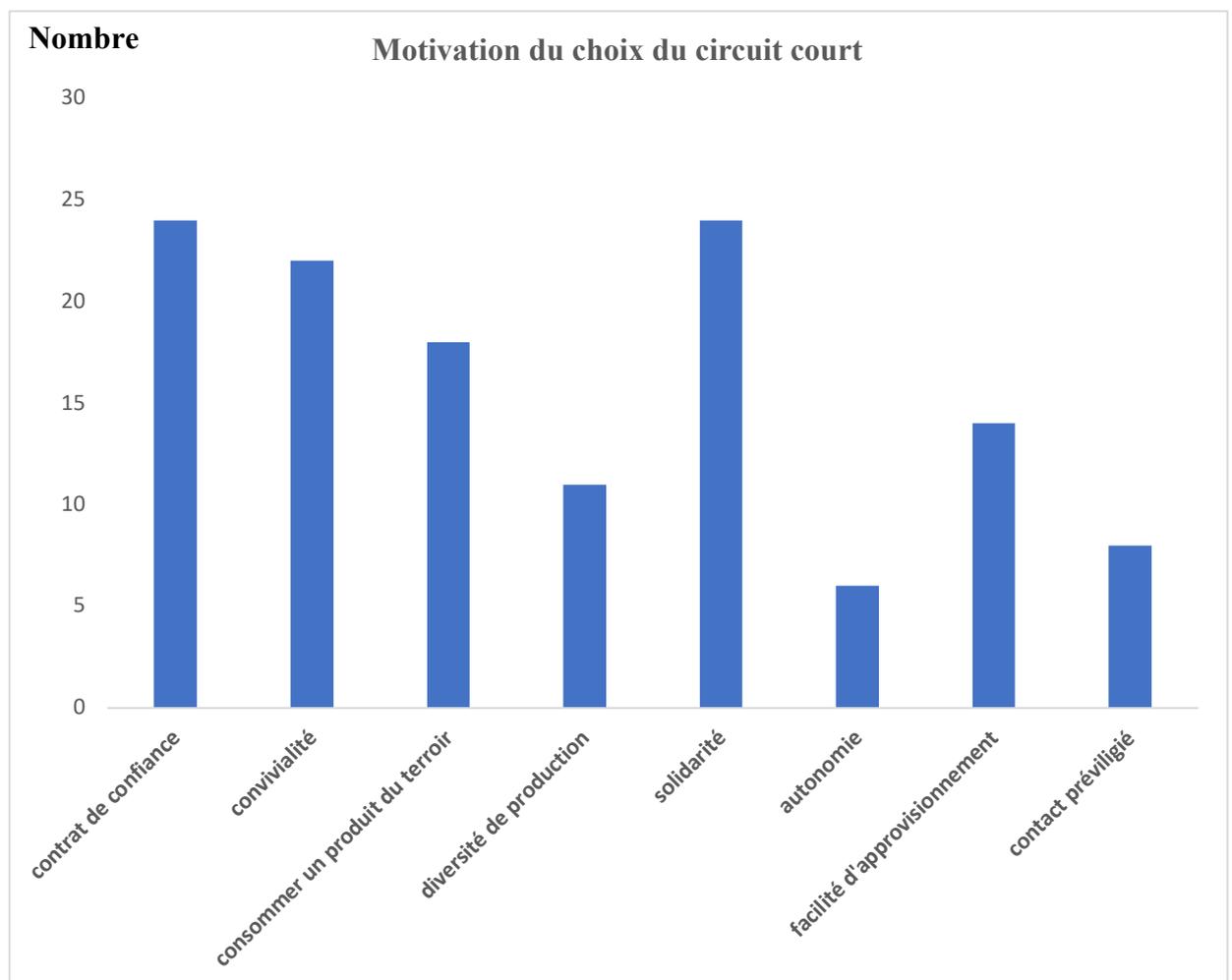


Figure 8 : Motivation sociétale du choix du circuit court

Pour cette question relative à la motivation des acteurs envers les circuits courts, les répondants au questionnaire avaient la possibilité de faire plusieurs choix ou alors de donner plusieurs propositions différentes qui les motivent en circuit court. Plusieurs éléments de motivation ont été recueillis. Dans le cadre de ce travail, nous nous intéresserons aux trois

éléments qui ont été les plus récurrents et qui constituent d'ailleurs 3 piliers qui régissent les liens sociétaux à savoir :

- Solidarité ;
- Convivialité ;
- Contrat de confiance.

a- Solidarité

La solidarité peut être vue ici comme étant une relation créée entre des personnes et qui a abouti à une certaine obligation morale d'assistance mutuelle. Les producteurs et consommateurs recherchent une solidarité entre acteurs ce qu'ils trouvent visiblement dans les circuits courts. En effet nos résultats montrent selon la figure 8 ci-dessus que parmi les autres éléments sociaux motivant, la solidarité est un critère considéré par 65 % des personnes pour leurs adhésions aux circuits courts.

b- Convivialité

La convivialité c'est l'ensemble des rapports positifs au sein d'une société visant à favoriser la tolérance et les échanges positifs entre des personnes et des groupes. Elle fait également parti des éléments qui motivent plusieurs acteurs à se mettre en circuits court. Cet élément représente un critère important soit 60 % parmi les autres éléments sociaux qui motivent les personnes en circuits courts. L'importance de cet élément pour les acteurs se justifierait par la nature des canaux d'échange en circuit court. Que ce soit des échanges directs, des groupes d'achat solidaires, des groupes d'achat communs ou même des associations pour le maintien de l'agriculture paysanne, l'ensemble de toutes ces plateformes d'échange demande une certaine convivialité entre les acteurs qui y sont.

c- Contrat de confiance

La nature des échanges entre personnes est prise en compte et mise en avant dans des circuits courts dans le cadre de ce travail, ce critère a représenté 65 % parmi les critères sociaux pour des personnes suffisamment attachées par des valeurs de contrat de confiance établies entre producteurs et consommateurs. Ce résultat montre que les échanges dans ces circuits courts se font généralement à de faibles distances mais surtout avec un nombre limité d'intermédiaires, ce qui entraîne un grand rapprochement entre les acteurs et une certaine « redevance morale » entre ces derniers. D'où la récurrence de la prise en compte de ce critère par des personnes qui préfèrent les circuits courts.

III.1.3- Perspectives des circuits courts pour la durabilité de l'agriculture péri-urbaine.

En Belgique en général et dans la Wallonie plus précisément, les circuits courts dans le domaine de l'agriculture ont le vent en poupe. Les enquêtes effectuées au cours de ce travail montrent d'ailleurs au sein de l'échantillon que nous avons enquêté, que la quasi-totalité des acteurs soit 93% préféreraient désormais des distributions en circuits courts. Parmi eux, ceux des producteurs qui se sont installés en circuits courts sont entièrement satisfaits.

Il est notable que les circuits courts avec ses principes, contribuent au développement de l'agriculture péri-urbaine en Wallonie et surtout à l'épanouissement de ses acteurs. Au demeurant, il existe des perspectives d'amélioration qui permettront le développement d'une agriculture durable. Il s'agit :

a- Sur le plan social

Les circuits courts restent majoritairement basés sur des contrats de confiance. Notre étude montre que ce critère représente 65 % de l'ensemble des critères. Ainsi, on y retrouve plusieurs personnes qui ont adopté les circuits courts du fait d'un contrat de confiance. Cependant, cet excès de confiance établi entre acteurs (producteurs, consommateurs et intermédiaire) pose souvent le problème de désordre ou de mauvaise organisation sur le plan logistique où l'on assiste à des consommateurs qui se déplacent parfois jusqu'à la ferme ou au point de vente intermédiaire sans que leurs produits ou commandes aient été préparés. Ce type de souci pose donc la problématique de la réorganisation logistique du secteur des circuits courts dans une perspective du développement de l'agriculture wallonne.

Dans le même sens, d'abord concernant les paniers solidaires, ces derniers tels que confectionnés par certains producteurs, posent chez d'autres consommateurs un problème de choix du contenu de ces paniers. Lesdits consommateurs n'affectionnant pas particulièrement certains produits qui entrent dans leurs paniers et ces produits peuvent à ce moment ne pas être consommés et donc faire l'objet de gaspillage. Il convient donc pour les producteurs, de constituer les paniers de façon plus ou moins personnalisée en rapport avec les choix et goût des consommateurs qui font la commande.

b- Sur le plan économique et écologique.

En termes de productivité, une bonne réorganisation du secteur permettra d'éviter les grosses quantités de pertes parfois décriées par les producteurs, lesquelles pertes sont dues aux qualités parfois très périssables des produits de circuit court. Cette réorganisation consistera par exemple en :

- L'amélioration des points de stockage ;
- La multiplication des points de vente de proximité ;
- La régionalisation des cultures : la production des éléments caractéristiques des régions ou du terroir permettrait d'intéresser un peu plus les habitants qui le consommeraient aussi beaucoup plus. Ceci éviterait le phénomène de gaspillage parfois observé en circuit court.

De façon globale ces perspectives d'amélioration se résument en :

- Encourager les circuits courts et soutenir ceux des producteurs qui souhaitent entamer les démarches d'installation en circuit court.
- Favoriser une bonne collaboration et organisation entre les circuits courts afin d'éviter des concurrences et des antagonismes sur des projets.
- Former et informer les consommateurs sur les circuits courts et développer des fiches techniques adaptées pour les acteurs du secteur.

III.2-DISCUSSIONS

III.2.1- Analyse critique des circuits courts comparativement au circuit long

La limitation des intermédiaires en circuits courts donne des charges de travail supplémentaires pour le producteur. Dans la pratique, il est très difficile d'envisager production, transformation et commercialisation des produits. Ceci est d'autant plus difficile lorsque les producteurs ne sont pas soit nombreux, soit sur plusieurs générations ou encore en association. Ainsi, en circuit court, on note une forte expansion des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP). Les circuits courts qui a priori sont reconnus avantageux pour des producteurs et même bon nombre de consommateurs, restent donc discutables pour d'autres observateurs comparativement aux circuits conventionnels.

D'abord, au niveau des consommateurs, à la différence des circuits courts, les circuits conventionnels offrent une gamme diversifiée de produits concentrés au même endroit et dont les achats ne nécessitent pas forcément un engagement social qui dans le cas des circuits courts est ce contrat de confiance généralement établi avec le producteur. Les consommateurs peuvent revenir ou pas sans aucune redevabilité morale envers le vendeur dans le cadre des circuits de distribution dit « classiques ».

Au niveau des circuits courts on trouve très souvent un ou des produits très particuliers à chaque ferme mais pas l'ensemble des denrées que le consommateur recherche lors de ces courses ce qui suppose que pour combler ses besoins en dehors des marchés où plusieurs producteurs se retrouvent, le consommateur devra multiplier des déplacements dans plusieurs fermes qui proposent des produits différents alors que de l'autre côté dans des circuits conventionnels, il trouve une large gamme de produits au même endroit.

En ce qui concerne les producteurs, la réduction des intermédiaires entraîne inéluctablement l'augmentation de la charge en termes de travail. Parfois la production, transformation et même la commercialisation reviennent à la seule charge du producteur ou de sa très petite équipe ce qui demande bien évidemment beaucoup plus de temps supplémentaire bien que cela reste beaucoup plus enrichissant pour le producteur.

En termes écologiques, s'il est majoritairement admis que produire et consommer local présentent un avantage environnemental indéniable aussi bien en ce qui concerne la réduction des intermédiaires que des distances à parcourir, un autre courant de pensée affirme qu'il est difficile d'établir le caractère parfaitement écologique des productions, en circuits courts, en raison de quelques pratiques qui y ont cours notamment la production de certains légumes en

serre chauffée qui consommerait 20 à 30 fois plus d'énergie primaire que la production en plein champ (REDLINGSHÖFER, 2006).

SCHLICH et ses collaborateurs vont plus loin dans cette analyse critique des circuits courts en pensant que la réduction des distances et des déplacements uniquement sur le périmètre local de production et qui est présenté comme un avantage de ces systèmes de circuit court peut être vue autrement car elle tendrait à réduire aussi bien les capacités de transport et logistiques que la capacité de production de la localité (SCHLICH *et al.*, 2006).

Cette réduction des capacités aussi bien logistiques que de production peut être perçu comme un frein à la notion d'économie d'échelle observable dans les circuits de distribution classiques et où les prix d'unité baissent considérablement du fait des grandes capacité de production et de distribution.

III.2.2- Particularité de la distribution en circuit court

Il est relevé dans plusieurs études que la pratique des circuits courts se fait soit avec l'absence d'intermédiaires dans la chaîne de distribution, soit avec la présence d'un seul intermédiaire (BIOT, 2004 ; CAPPOCI, 2014) ; la présente étude fait la même constatation et montre donc que la pratique du circuit court par les acteurs rencontrés en Wallonie est faite d'une façon qui se rapprocherait de celle observée dans d'autres contextes.

Par ailleurs, dans leurs études, CHIFFOLEAU (2014) et PREVOST (2014) ont trouvé des distances production-distribution variant entre 50 et 80 km et qui sont différentes des moyennes autour de 10 km que nous avons trouvées dans nos travaux. Cette différence s'expliquerait par le fait que leur étude avait été faite dans des zones urbaines et de plus grandes agglomérations alors que la nôtre a été faite avec des acteurs concentrés en zone péri-urbaine.

III.2.3- Durabilité écologique

les études de CHAFFOTTE en 2007 montrent que les distances entre producteurs et lieux de distribution varient mais se limitent généralement à un maximum de 80 kilomètres. Ce résultat a été le même que celui trouvé par CHIFFOLEAU la même année. Nos résultats nous montrent des distances plus courtes, soit en moyenne 5 km. Cette différence s'expliquerait par le fait que notre étude a été basée sur des acteurs de milieu périurbain et qui en majorité utilisent soit de la mobilité douce soit la marche à pied pour leurs déplacements contrairement à ces autres études qui étaient faites en milieux urbains.

III.2.4-Durabilité sociale

Des études menées par CHIFFOLEAU et PREVOST en 2014 respectivement en France et en Italie ont révélé que 66% des Français et 79% des Italiens interviewés ont adhéré aux circuits courts essentiellement pour un souci de soutien aux producteurs locaux. Nos résultats sont quasiment similaires à ces derniers et montrent que les motivations principales des acteurs qui choisissent les circuits courts sont d'abord la solidarité envers les acteurs et ensuite le contrat de confiance qui est établi entre ces derniers. Ces résultats s'expliquent par le fait que les circuits courts, en tant que moyens de vente de proximité qui rapprochent les uns et les autres, génèrent plus de sociabilité entre les acteurs. Dans le même sens, l'étude de GRASSEN *et al* en 2013 confirme que 63% des Italiens interviewés affirmaient que l'adhésion aux circuits courts était surtout un moyen de construire de nouveaux liens sociaux. CAPPOCCI en 2014 décrit d'ailleurs ces liens entre acteurs comme étant des liens fusionnels.

III.2.5- Durabilité économique

Dans son étude DE VIRON (2016) trouvait qu'un des bénéfices économiques de l'adoption des circuits courts est qu'ils permettaient aux producteurs de s'affranchir des intermédiaires et donc de ne plus dépendre entièrement des subsides européens. Cette volonté de rompre entièrement ou alors de limiter au minimum les intermédiaires a également été exprimée par les acteurs que nous avons rencontrés au cours de notre étude.

Dans le même sens, cette auteure parle d'une capacité de flexibilité et d'une réelle autonomie de gestion constatée chez les producteurs agricoles installés en circuit court. Ce constat a été le même que celui que nous avons fait au cours de notre étude où les acteurs installés en circuit court affirmaient ne plus dépendre des autres maillons de la chaîne de distribution.

IV- DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La réalisation de ce travail n'a pas été sans connaître des difficultés qui ont plus ou moins été surmontées, les unes et les autres. Parmi elles, les plus remarquables qui ont été relevées sont :

Sur le plan bibliographique, la difficulté d'accès à certains documents traitant des thématiques particulièrement en lien avec celles que nous évoquons dans notre travail.

Au niveau de la méthode, le travail ayant débuté et s'étant déroulé essentiellement en période COVID et à des moments où les restrictions étaient appliquées, il a été difficile pour nous d'organiser des rencontres directes avec certains acteurs ce qui nous a contraint à adapter notre méthodologie de collecte des données notamment au moyen des enquêtes en ligne.

Au niveau de la coopérative, on note la difficulté de faire comprendre au public les causes de projets agricoles défendus au-delà des magasins d'alimentation.. Enfin en rapport à la situation du COVID, on a noté un éloignement dans le lien social que la coopérative désire créer.

Au niveau personnel la principale difficulté a été liée à la mobilité d'une part du fait principalement à la situation du COVID qui a imposé des restrictions et même des perturbations dans les transports en commun qui a rendu difficile la rencontre de certaines personnes ressources au début du travail et d'autre part du fait de l'éloignement et les difficultés d'accès par transport en commun chez les autres .

V- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au terme de ce travail de fin d'étude, qui a porté sur les enjeux et rôles des circuits courts dans le développement d'une agriculture péri-urbaine en Wallonie. L'étude a été bien applicable à notre système choisi qui dans ce cas d'espèce a été la coopérative Les Petits Producteurs (LPP) de Liège. Le but de ce travail était de collecter les informations pouvant nous permettre de montrer la contribution des circuits courts dans l'amélioration des trois dimensions de la durabilité (sociale, économique et environnementale) de l'agriculture péri-urbaine. L'atteinte de cet objectif est passée par trois points.

→ D'abord, une brève approche comparative qui a permis de poser un bref regard sur le déroulement des circuits courts comparativement aux circuits dits « classiques » ;

→ Ensuite, des données sur l'impact des circuits courts sur le producteur et sa production ont permis de montrer la contribution des circuits courts dans la durabilité de l'agriculture péri-urbaine ;

→ Enfin l'étude de ces systèmes de production a permis de dégager des perspectives des circuits courts pour le développement de l'agriculture péri-urbaine.

Cette étude révèle des vertus des circuits courts liées d'abord au rapprochement géographique entre acteurs mais également à l'élimination des intermédiaires dans la chaîne de distribution. Ces vertus résident également dans la qualité des produits et les prix appliqués. A l'inverse, les limites de ces circuits courts résident dans l'insuffisance des lieux de ventes mais également des difficultés d'accès à ces lieux. L'étude a également montrée que, sur le plan économique, 93% des acteurs observent un impact positif des circuits courts sur leur revenu contre une marge de 7% de producteurs qui ne perçoivent pas encore de changement. Sur le plan écologique, la pratique des circuits courts se montre plus durable pour l'agriculture avec notamment la réduction des distances (environ 60% des acteurs affirment parcourir seulement entre 0 à 5 km pour leurs approvisionnements ou distribution). D'autres facilités logistiques observées font des circuits courts des pratiques écologiquement durables pour l'agriculture. Enfin, sur le plan social, l'étude nous a permis d'observer que la pratique des circuits courts permet aux acteurs d'être plus solidaires (sentiment qui représente 65 % des critères évoqués), plus conviviales (60 %) et d'établir un véritable contrat de confiance entre eux (65 %). L'étude nous a enfin permis de dégager quelques perspectives pouvant permettre aux circuits courts de mieux contribuer au développement de l'agriculture en zone péri-urbaine.

Au terme de ce travail, nous recommandons :

→ Sur le plan scientifique, d'envisager une étude plus poussée au moyen de l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) des produits passant par des circuits courts en agriculture afin de conforter l'idée de la durabilité écologique de ce type de pratique.

→ Sur le plan technique, favoriser une bonne collaboration entre acteurs et organisations engagés en circuit court afin de limiter la concurrence mais également, sensibiliser et informer au mieux les consommateurs et autres acteurs au moyen des fiches techniques sur le bien-fondé des circuits courts.

VI- REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AUBRY C., 2012.** Les circuits courts sont-ils durables ? Éléments issus d'approches technico-économiques. Présentation effectuée dans le cadre de Rencontres Terres en villes, Lille, 6 juillet 2012 et accessible sur le site www.terresenvilles.org.
- AUBRY C., CHIFFOLEAU Y., 2009.** Le développement des circuits courts et l'agriculture péri-urbaine : histoire, évolution en cours et questions actuelles. *Innovations agronomiques*, n° 5, pp. 53-67.
- BIOT F., 2014.** Agriculteurs et circuits courts en Belgique, mémoire de fin d'étude, Université de Louvain-la-Neuve, année académique 2013-2014.
- CAPOCCI H., 2014.** « Des circuits courts pour changer le monde, Potentialités et limites des circuits courts en tant qu'outil de changement social », *Pour que la terre tourne plus juste*, novembre
- CHAFFOTTE L., CHIFFOLEAU Y.,** «Vente directe et circuits courts : évaluation , définition et typologie. », Les cahiers de l'Observatoire CROC, INRA
- CHIFFOLEAU Y., PREVOST B., 2014.** « Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires », mis en ligne le 30 September 2014, p. 7-20, URL : <http://norois.revues.org/4245>
- CHIFFOLEAU Y., GAUCHE A., OLLAGNON M., PATUREL D., 2012.** Les circuits courts de commercialisation comme vecteurs possibles de développement et de réappropriation des territoires, Projet PSDR Coxinel, Languedoc- Roussillon, Série Les 4 pages PSDR3.
- COMPS S., 2010.** État des lieux de la vente directe et en circuits courts des produits agricoles en province de Namur. Gembloux, Université de Liège/Gembloux Agro-Bio Tech, 76 p. et annexes.
- DECAMP C., 2013.** Les Circuits Courts Solidaires et Durables En Wallonie. CREDAL.
- CRIOC., 2010.** « Circuits courts ou de proximité », communiqué de presse du 08-12-2010.

- DE VERON A., 2017.** Freins au développement des circuits courts alimentaires en Wallonie et solutions à mettre en place pour voir une évolution durable de ces systèmes de commercialisation, Université de Louvain-la-Neuve, année académique 2016-2017.
- FALISE D., 2010.** Lettre de l'agriculture durable n°55, RAD, mars 2010, <http://www.ruralinfos.org/spip.php?mot59>
- GRASSENI C., FORNO F., SIGNORI S., 2013.** "Beyond Alternative Food Networks: an Agenda for Comparative Analysis of Italy's Solidarity Purchase Groups (GAS) and Districts of Solidarity Economy (DES) vis-à-vis US Community Economies",
- HUBAUX S., 2011.** "Le groupe d'achats communs de Louvain-la-Neuve: convivialité et engagement", in: Pleyers G. (dir.), La consommation critique, mouvements pour une alimentation responsable et solidaire, Paris: Desclée de Brouwer, p. 91- 110.
- LEBAILLY P., 2010.** « Circuits courts pour la commercialisation des productions agricoles alimentaires : de quoi s'agit-il ? », Actes du colloque « Les circuits courts en Région wallonne », Gembloux, décembre 2010. p. 1
- LEONARD V., 2010.** « Essai de typologie des modes de commercialisation des produits fermiers en circuits courts », Observatoire de la Consommation alimentaire, ULG-Gembloux ABT
- LOUVIAUX M., 2003.** D'un autre agir altermondialiste: l'analyse du Groupe d'Achat Commun de Barricade comme révélateur d'une pratique de contestation constructive, promoteur: L. Voyé, Université de Louvain-la-Neuve, année académique 2002-2003
- MARÉCHAL K., PLATEAU L., 2017.** Les circuits courts : organisations hybrides sous haute(s) tension(s) ? Actes du 22^e Congrès des économistes belges de langue française, Bruxelles, novembre 2017.

- MARÉCHAL K., PLATEAU L., HOLZEMER L., 2019.** La durabilité des circuits courts, une question d'échelle ? L'importance de court-circuiter les schémas classiques d'analyse. *Économie Rurale* 367/Janvier-mars 2019
- MARÉCHAL G., COORD, 2008.** Les circuits courts alimentaires: bien manger dans les territoires. Éditions Educagri.
- MUNDLER P., LAUGHREA S., 2015.** Circuits alimentaires de proximité. Quels bénéfices pour le développement des territoires ? Étude de cas dans trois territoires québécois. Rapport final de recherche remis au CIRANO. Québec : Université Laval. 124 pages + annexes.
- OIT** « Deuxième Commission de la 69e Assemblée générale des Nations Unies, point 25: Agriculture development, food security and nutrition » 2002 disponible en suivant le lien: http://www.ilo.org/newyork/speeches-and-statements/WCMS_320433/lang--en/index.htm
- PLEYERS G., 2011.** "S'engager autrement pour consommer autrement", in: Pleyers (dir.), *La consommation critique, mouvements pour une alimentation responsable et solidaire*, Paris: Desclée de Brouwer, p. 243-258.
- PREVOST B., 2014.** Des circuits courts à la reterritorialisation de l'agriculture et de l'alimentation Mis en ligne sur Cairn.info le 01/11/2017 <https://doi.org/10.7202/1023483ar>
- REDLINGSHÖFER B., 2006.** "Vers une alimentation durable? Ce que nous apprend la littérature scientifique", in: *Le courrier de l'environnement de l'INRA*, n°53, décembre 2006, p. 83-102.
- SCHLICH E. et al., 2006.** "La consommation d'énergie finale de différents produits alimentaires : un essai de comparaison", in: *Le courrier de l'environnement de l'INRA*, n°53, décembre 2006, p. 111-120.
- TRAVERSAC J., 2011.** « Circuits courts : contribution au développement régional »
- UVCW., 2014.** Stimuler l'économie locale en développant les circuits courts Focus n°889 Juin/Juillet 2014.

VII- ANNEXES

Questionnaire à l'adresse des producteurs agricoles

NB : ce questionnaire est uniquement à des fins académiques dans le cadre d'un mémoire de Master et vos données ne seront aucunement divulguées.

A- Données personnelles

Noms & prénoms.....

Age Téléphone

B- Données d'activités

1- Pour les producteurs, depuis combien d'années pratiquez-vous l'agriculture ?.....

2- Votre ferme de production est : personnelle /individuelle collective

3- Sur quelle superficie faites-vous votre production ?

4- Avez-vous optez pour la pratique de l'agriculture en circuit-court ?

- Si oui depuis combien d'années faites-vous la pratique du circuit courts ?.....

5- A quelle distance du lieu de production faite vous la distribution de vos produits

(Choisir une réponse)

- 0-5 km
- 6-10 Km
- >10 km

6- Quels types de circuits courts de commercialisation pratiquez-vous ? ***(Choisir une ou plusieurs réponses)***

- Vente directe à la ferme
- AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne)
- GAS (Groupes d'Achat Solidaire)
- GAC (Groupe d'Achat Commun)
- Point de vente collectif
- Vente aux superette locale
- Vente sur des marchés
- Vente en magasin
- Paniers paysans
- Restaurants et autres cantines
- Autres (à préciser)

7- Quels sont les besoins sociaux qui vous motivent dans la pratique des circuits-courts ?

(Choisir une ou plusieurs réponses)

- Lien de solidarité
- Contrat de confiance

- Convivialité
- Autres (à préciser)

8- Pour vous quel est l'impact du circuit-court dans l'agriculture (**Choisir une ou plusieurs réponses**)

- Le bien-être des agriculteurs
- Le développement territorial
- La protection de l'environnement
- Le bien-être de la communauté

9- La pratique des circuits-courts a-t-elle un impact sur l'augmentation de vos revenus ?

- Oui
- Non

10- Si oui, comment s'explique cette augmentation de revenu ?

.....
.....
.....
.....

11- Comment se font les commandes de vos produits (**choisir une ou plusieurs réponses**)

- En ligne
- Par téléphone
- Sur place

12- Quels sont les autres avantages des circuits-courts que vous pouvez citer par rapport aux circuits dits « conventionnel » ?

.....
.....

13- Pour vous quels sont les principales limites dans la pratique des circuits-courts par rapport aux circuits « conventionnel » ?

.....
.....